

TRAICTE
CONTENANT

LES SECRETS DV PREMIER

LIVRE SVR L'ESPEE SEVLE, MERED

toutes armes, Qui sont espée dague, cappe, targue,

bouclier, rondelle, l'espée deux mains & les deux

espées, avec ses pourtraictures, ayans les armes

au poing pour se deffendre & offencer à vn

mesme temps des coups qu'on peut tirer,

tant en assaillant qu'en deffendant, fort

vtile & profitable pour adextre la

noblesse, & suposts de Mars:

redigé par art, ordre

& praique.

*Composé par Henry de Saint Didier Gentil-
homme Prouençal.*

DEDIE A LA MAIESTE DV ROY

TRESCHRESTIEN CHARLES NEUVIEME.

A PARIS,

Imprimé par Iean Meitayer, & Matthurin Challenge,

& se vend chez Iean Dalier, sur le pont Saint

Michel, à l'enseigne de la Rose blanche.

1573

AVEC PRIVILEGE DV ROY.





*En ceste page est comprins le pourtrait
De Saint Didier, Auteur de cest ouvrage,
Qui n'a des armes oublié vn seul trait,
Monstrant l'effort de son hardy courage.*

*S'ensuiuent les secrets de ceste espée seule, & de toutes
les autres armes qui en dependent, pour lesquels
entendre, & sur tout mieux executer, six
poincts sont requis.*

LE premier est combien de desmarches il y a en tout l'art
desdites armes, & eslire la meilleure, & en donner raison.

Le second, combien de gardes, & situations y a ausdites ar-
mes & eslire la meilleure, & par quelle raison.

Le troisieme, de cōbien de coups l'ennemy agresseur peut
offencer le deffendeur & en donner pareille raison.

Le quatriesme, en combien de lieux propres se peuuent a-
dapter lesdits coups sur la personne, tant en assaillant, qu'en
deffendant.

Le cinquiesme, sçauoir, à tous ceux qui font, ou feront, cy
apres profession de monstrer audites armes: soy deffendre &
offencer à vn mesme temps de quelque coup ou coups qu'on
peut tirer, & par ainsi s'ils ne les sçauent comment les pour-
ront ils monstrer à leurs disciples.

Par le sixiesme poinct, qui est le dernier on verra vn grand
secret, qui est de iuger du coup que l'assaillant peut tirer sur le
deffendeur: & en sera donné raison.

Quand au premier poinct, c'est à sçauoir combien il y a de
desmarches: le respond qu'il n'y en que deux, par ce que nous
n'auons que deux pieds.

Les aucuns se tiennent sur le pied droict, les autres sur le
pied gauche: toutesfois en donnent bien peu de raisons, soy
tenant sur l'vne ou sur l'autre desmarche. Mais pour estre bien
asseuré: quand il est besoing de mettre l'espée au poing, faut
sçauoir laquelle desdites deux desmarches, est la meilleure, &
la plus certaine, & superlatiue: & en icelle comme dit est se faut
tenir pour executer ledit art.

Quant à moy ie soustiens avec l'esperience & preuue, la des-
marche qui se fait, soy tenant sur le pied gauche, pour la pre-

miere foys, en mettant l'espee au poing, est la plus certaine & meilleure, tant pour l'assaillant que pour le deffendant: Combien que peu de noz encestres demōstrateurs s'y tiennent, & soy y tenant, tant sur l'vn que sur l'autre, en donnent bien peu de raison. A ceste cause ie concluray qu'il n'y a que deux desmarches en tout l'art, pour bien commencer iceluy.

Et pour bien suiure les doctes, & les immiter, faut de deux choses bonnes choisir la meilleure, & de deux mauuaises, eui-ter les deux, si faire se peut, sinon la pire, & en ce faisant, ie conseil- le à tous lestdits supots, de prendre la meilleure desdites deux desmarches, qui est celle qu'on se tient sur le pied gauche pour la premiere fois, en mettant les armes au poing, faisant vn desdits trois desgainements.

*Sensuiuent cy apres les declarations & raisons
desdits six poincts.*

LA raison du premier est, qu'il n'y a que deux desmarches, l'vne se fait sur le pied droit, & l'autre sur le pied gauche.

Quant à moy ie dy soy tenant sur le pied gauche, est le meilleur, par ce que y estant on a liberte de prendre plus de temps, & grande course, que sur la desmarche du pied droit: & par consequent de bien assaillir, & de beaucoup mieux se defendre, comme se verra cy apres à l'ordre des coups.

Voyla la raison pourquoy la desmarche qu'on faict sus ledit pied gauche, est meilleure que celle dudit pied droit.

La seconde est, sçauoir combien de gardes, & situations il y a ausdites armes, Ie dis qu'il n'y a que trois gardes, & trois assituations principales.

La premiere est la basse, assituant la pointe à la braye.

La seconde est la moyenne, assituât la pointe de l'espee droit à l'œil gauche.

La troisieme est la haute, assituant la pointe de l'espee au visage, venant dault embas.

Les aucuns demonstateurs, quand ils definissent lestdites

S E C R E T S D E

gardes, accommencent à la haute Quant à moy, ie commen-
ce à la basse, attendu que toutes choses se commencent aux
fondements : comme pour exemple, les gens doctes ne com-
mencent à monstrier les sciences aux hautes, ne les maçons
quand ils viennent à commencer à bastir les maisons, ne com-
mencent pas à la tuille, ains au fondement. Et par ainsi ie com-
mence à la basse, qui est le fondement qu'on doit bien garder.

Bien est vray, que de ceste garde basse, s'en peut engendrer
deux autres basses, l'une est sur le costé droit, l'autre sur le costé
gauche.

Celle qui se fait sur le costé droit, elle se fait laissant la na-
ture & proprieté de leurditte mere, & participer sur le costé
droict.

Celle qui se fait sur le costé gauche, elle se fait aussi laissant la
nature, & estre de seditte mere, & participer du costé gauche.
Cesdites deux gardes engendrées de ladite basse, elles se font
bien souuent pour attirer quelque coup des ignorans, qui sera
vn maindroict, ou vn estoc haut : car autre coup on ne peut,
sur lesquels facilement on peut attraper & toucher l'ennemy
assaillant qui sera estourdy, & ne considerera l'accident qui
peut venir, estant sur sedittes deux gardes faintes : mais la gar-
de basse leur mere est la plus certaine : De sorte qu'il n'y a que
trois gardes, comme dit est.

Le troisieme poinct est, qu'il faut scauoir de combien de
coups l'ennemy assaillant peut offencer le deffendant.

Quant a moy, ie dy que l'assaillant & deffendant ne se peu-
uent offencer que de trois coups. Qui sont,

Maindroict,
Renuers,
Estoc.

Bien est vray qu'ils se peuuent multiplier en six lieux pro-
pres sur le corps humain, qui faut bien garder, tout ainsi qu'un
bon ioueur de paulme, faut qu'il garde bien Les, que lesteu de
partie aduerse ne le touche. Aussi faut il qu'un bon tireur d'ar-
mes garde bien qu'un desdits trois coups ne touchent aux six
lieux.

lieux auxquels se peuvent adapter comme dit est, dont se verront cy apres.

Faut noter que les armes, & la paulme sont cousins germains, & qui scaura bien iouer à la paulme, facilement & tost scaura bien tirer des armes.

Le quatriesme poinct est, que l'assaillant & deffendant ne se peuvent offencer que desdicts trois coups: bien est vray qu'ils se peuvent multiplier, & adapter comme auons promis si dessus en six lieux propres sus la personne, soit en assaillant, ou en deffendant, & qui scaura le moyen de soy deffendre, & offencer à vn mesme temps, comme ce peut, desdicts trois coups, qui sont cy dessus & seront si apres definis, estant multipliez il en scaura cent.

Sensuiuent les noms desdits six lieux propres, ou fault, & se peuvent tirer les susdicts trois coups, c'est à dire,

Maindroict

Renuers

Estoc.

Le premier coup & lieu, est vn maindroict, de bas au iarret gauche du deffendant.

Le second coup & lieu, est vn renuers, de bas au iarret droict du deffendeur, s'il est droictié, & s'il est gauché, se sera au iarret gauche.

Le troisieme lieu, ledict maindroict est multiplié vne fois d'hault sur le costé gauche du deffendant.

Le quatriesme lieu est vn renuers d'hault sur l'espaule droite du deffendant, estans multiplié vne fois.

Le cinquieme lieu, est le tetin gauche, auquel le Lieutenét assaillat tirera vn estoc au Preuost, qui est ledict troisieme coup.

Le sixiesme & dernier lieu, est le tetin droict dudit Preuost: auquel le Lieutenant tirera vn estoc, qui est ledict troisieme coup, estant multiplié vne fois comme ledict Maindroict, & Renuers.

Fin desdicts six lieux, qui est aussi la fin du quatriesme poinct.

SECRETS DE

Le cinquiesme est, qu'il faut sçauoir soy deffendre & offenser à vn mesme temps desdits trois coups, adaptez & tirez aux susdits lieux, tant en assaillant qu'en deffendant obseruât bien le temps qui est requis. Dont le tout sera cy apres monstré & declaré au long à l'instruction de ceste espée seule.

Le sixiesme & dernier poinct est vn des bons qui soit requis de sçauoir en tout l'art, qui est iuger du coup qui se peut tirer, tant en assaillant qu'en deffendant, car le iugeant facilement on y trouuera son remede, autrement nō. Et pour ce faire faut regarder la pointe de l'espée, & ne la perdre iamais de veuë, & en ce faisant, facilement on iugera du coup, le iugeant on trouuera moyen de soy deffendre & offencer, comme i'ay promis à vn mesme temps.

La raison pour iuger d'vn desdits coups est, que l'exterieur qui est la dite pointe de l'espée, se conduit & meine par l'interieur, qui est la volonté, & ne scauroit la pointe de l'espée, qui est l'exterieur, estre si habile que la veuë, & par consequent la veuë fait iuger du coup, & gagner le temps. La veuë & le tēps gagnées peuent succeder & prealler ledit exterieur, qui est l'vn desdits coups que le Lieutenant peut tirer sur le Preuost deffendant, & par là on peut trouuer son remede.

Voicy la fin & declaration du sixiesme & dernier poinct, qui est necessaire de sçauoir à tous, pour l'intelligence de ceste arme, & de toutes les autres qui sont du mesme subiet.



Vyuant les dessusdits six poinctz, vn nommé Fabrice & Iule, me vindrent vne fois voir, avec quelques vns de leur pais, par ce qu'ils auoient ouy parler de moy, & leur auoit on dit que ie composois vn liure, sus les armes, & que ie l'auois dedié au Roy. Eux cupides & volontaires, de sçauoir encores plus ausdites armes, qu'ils ne sçauoient, me prièrent de leur monstrer ledit liure, ce que ie leur

sis refus, (iufques à ce que ladite Maiefté l'eust veu) & alors voyant leurs volontez bonnes, & qui n'estoient venus à moy pour eux iaéter, ains pour tafcher à voir le cõtenu dudit liure, cela m'efmeut de discourir avecques eux de quelques points contenuz aufdites armes, & leurs fis certaines interrogations, qu'on pourra voir cy apres, avec leurs responses, par lesquelles on pourra facilement iuger, qui touche mieux au but de la vraie definition, & demonftration defdites armes.

Et alors ie me viens ataqquer premierement audit Fabrice, & luy dis Seigneur Fabrice, auant que tirer à present avec vous, ny avec autre aufdites armes, ie veux fçauoir de cõbien de coups l'ennemy affaillant peut offencer le deffendant: Et pourtant, de grace vous prie, le moy dire.

Et alors respondit ledit Fabrice & dit, de plusieurs bottes, bottes en Napollitain, vaut autat à dire, que coups en Fráçois. Et encores oyant ledit Auteur ceste response proferée par ledit Fabrice, estre infinie & incertaine. Respondit encore ledit Fabrice, & dist feigneur pourquoy dictes vous que ma response est impertinente.

Respond ledit de faint Didier, & dit que toute response infinie n'a point de certitude, à ceste cause ladite response qu'a ledit Fabrice respondu de plusieurs bottes est impertinente.

Et alors ledit Fabrice voyant que ie remuois la teste, fignifiant par là qu'il ne m'auoit respondu pertinemēt. Va ledit Fabrice vn petit reprendre ses esprits, & fait autre response, & dit que de cinq bottes l'ennemy affaillant pouuoit offencer le deffendant: Et encores ie luy dis definiffez les, & à ceste heure il dit d'vn,

Maindrette,

Renuerfe,

Fendante,

Estoccade,

Imbronccade.

Et oyant ceste response proferée par ledit Fabrice, quand il dit cy dessus de cinq Bottes.

SECRETS DE

Alors ledit Autheur, sans bien peu d'interualle luy respondit, & dit, que telles respôses contenoïent deux chefs, par lesquels il auoit mal respondu, attendu qu'il y a vne response qui est plurielle, & l'autre singuliere, la plurielle ne vaut rien, la raison est cy dessus donnée, la singuliere qui est quand il a dit cy dessus de cinq bottes n'est aussi pertinente: La raison par ce que il en y a trop, & par ainsi en faut oster.

Voyant ce, ledit Fabrice, que ie dis qu'il falloit oster quelques coups desdites bottes, me repliqua pour scauoir de moy la vraye definition & secret, & me dit, Seigneur de S. Didier, pourquoy auez vous dit que les responses, que ie dy cy dessus, de plusieurs, & de cinq bottes n'estoïent par moy bien ne deuement respondues?

Respond derechef ledit Autheur, & dit que veritablement telles susdites responses ne valloient rien, aumoins la plurielle, comme a este definy cy dessus, & sera monstré cy apres, comme par exemple.

Si on disoit & interrogoit vn maistre de camp, & on luy demandast de combien d'aduenës l'ennemy peut venir sur vn camp, & qu'il respondit de plusieurs: Ie dy que telle response seroit incertaine, & par consequent n'est pertinente, attendu que quand on fait telles susdites interrogations à vn maistre de camp ou autres, tels doiuent estre certains de leurs responses: autrement ne sont dignes de regir ne gouverner vn camp, ne republicues, attendu qu'il faut estre certain de combien d'aduenues l'ennemy peut venir sur vn camp, à celle fin qu'on y puisse mettre autant de centinelles, pour la conseruation & garde d'iceluy.

Et pour respondre & conclurre, à ce que dessus est dit: nous auons autant de besoin de scauoir de combien de coups l'ennemy nous peut offenser, pour scauoir à iceux remedier & defendre nostre corps & honneur, come vn Maistre de camp qui a vn camp de cent ou cinquante mille hommes: car c'est nostre interest particulier: Quant à moy ie dis avec les doctes, que ce qui ce peut faire avec peu, est meilleur que ce qui ce fait

avec beaucoup. A ceste cause i'osteray deux desdites cinq bottes que tient ledit Fabrice : par ce que ie les dy estre superflus, qui sont Fendant, & Imbronccade, & n'en demeurera plus que trois, qui sont cy dessus par moy definis, & seront cy apres.

Sensuit la declaration & raison cy apres, pourquoy ledit Autheur oste ledit Fendant, contre l'opinion desdits Fabrice & lulle, & plusieurs autres, ce neantmoins de tout temps les ont mis & mettent au ranc desdits coups.

LA raison pourquoy i'oste premierement ledit Fendant est, par ce qu'il ne se peut faire proprement: car tout Fendant qui est propre faut qu'il tienne, & ne laisse le sommet & meillieu de la chose qu'on veut fendre.

Or est il que ie ne sache homme, tant soit il exercé en toutes sciences ou arts, qu'ayant vne espée au poing, courtellats, ou autres armes à ce propres à fendre, que quelque coup qu'il puisse faire, ne participe ou d'un costé ou d'autre, laissant le meillieu. Et pourtât si tel coup tiré participe du costé droict, n'est Fendant, ains Maindroict, & s'il tient plus du costé gauche, n'est aussi Fendant, mais sera vn Renuers.

Voila la raison pourquoy ledit Fendant est osté par ledit Autheur: du nombre desdites cinq bottes que tient le susdit Fabrice, & n'en demourera plus que quatre.

Cy apres est aussi declaré pourquoy ledit autheur oste la dite Imbronccade du nombre desdites cinq bottes,

LA raison, par ce qu'Estoccade & Imbrôccade, c'est tout vn, comme verius verd, & verd verius, c'est aussi tout vn. Car en demâdant l'un ou l'autre, on ne vous apportera iamais que

SECRETS DE L'ESPEE SEVLE.

le mesme Aussi vne Estoccade, & vne Imbronccade, c'est vne mesme chose, attendu que cest tousiours la pointe qui fait la faction. Et par ainsi ostant comme dit est, le Fendant & imbronccade, n'en demoureront plus que lesdits trois coups qui sont cy dessus declarez audit troisieme poinct.

Voicy la fin de tout ce qui est requis & necessaire de scauoir & entendre à un chacun, qui veut estre adroit aux dites armes.

POUR bien donner entendre lesdites armes, & discourir de l'art, ordre & pratique d'icelle, il a fallu feindre trois personnages: Le premier c'est l'Autheur, Le second le Lieutenant, Le troisieme le Preuost.

Par l'Autheur sera descrit cy apres tout l'ordre que doit tenir ledit Lieutenant & Preuost en l'art de ceste espee seule, laquelle s'ensuit cy apres, & le commencement d'icelle

FIN.



SENSVIT CY APRES COMMENT

IL SE FAULT PLANTER, POVR BIEN METTRE

*l'espée au poing, tant en temps de paix qu'en temps de
guerre, avec les desmarches, gardes, desgainements,
& assituations requises en cest art, qui sont
fort necessaires à ceux qui veulent
exercer lesdites armes.*

Cy apres a quatre semelles mises & assituées au dessous
des pieds du Lieutenant & Preuost, dont à l'une est coté
en chiffre 1, & à l'autre 2, & à l'autre 3, & à l'autre 4, qui
seruent au Lieutenant & Preuost, & à tous autres, mon-
strans comment il faut bien & dextrement faire toutes
desmarches, desgainements, gardes, & assituations aux
armes faignant vn tel quadriangle,

1	2
4	3

F

T R A I C T E D E
*Tenue & plan general, pour faire la premiere desmarche, & le
 premier, second, & tiers desgainements, qui sont necessaires
 scauoir, tant pour le Lieutenant assillant, que pour
 le Preuost deffendant, & à tous autres qui aiment
 les armes, portans espée en leurs costez.*



*Icy ensuit la declaration de ceste tenue & plan pour le
 Lieutenant.*

ET pour ce faire faut que cestuy premier Lieutenant
 soit à pied ioinct, ainsi placé, tenant le pied gauche
 dans vne semelle, ou il y a cotté aupres en chiffre, 1, & le
 pied droiçt dans l'autre semelle, ou il y a aupres cotté en

L'ESPEE SEVLE.

chiffre, 2, tenant la main droicte à la garde de son espee, & la main gauche au fourreau de l'espee, monstrant par cela qu'il veut monstrer au Preuost comment il faut qu'il face par cy apres : comme est monstré cy dessus à la pourtraicture dudit Lieutenant cotté en chiffre au derriere du chapeau 1.

*La fin de ce que doit faire à present ledit
Lieutenant.*

La declaration du plan & tenue pour ledit Preuost.

ET pour ce faire est besoin que ledit Preuost soit à pied ioinct, tenant le pied gauche dans vne semelle, ou est cotté au dessous icelle en chiffre, 1, & le pied droict dans vne autre semelle ou est cotté au dessus en chiffre, 2, tenant la main droicte à la garde de l'espee, & la main gauche au fourreau d'icelle, monstrant qu'il est prest à faire, ce que est necessaire en ceste premiere desmarche, comme luy a monstré ledit Lieutenant, qui est le premier, second, & tiers desgainment, comme est cotté cy dessus à la pourtraiture & figure en chiffre, 2.

*Voyla la fin & declaration dudit premier plan
pour ledit Preuost.*

TRAICTE DE ·
Garde pour faire, & executer ladite première desmarche,
premier & second desgainement, pour le
Lieutenant & Preuost.



ET pour faire ledit premier desgainemēt pour ce Lieu-
 tenant, est besoing qu'il soit à pied ioinct, comme est
 monstré cy dessus à la première pourtraiture, cotté en
 chiffre, 1, & y estant, faut qu'il tire le pied droict arriere
 sur la semelle ou est cotté audeffoubs d'icelle en chif-
 fre 3, qui est pour la première desmarche. Et à vn mes-
 mes tēps, mettre l'espée au poing, pour ledit premier des-
 gainement portant la garde de l'espée aussi haut que
 l'espaulc droite, assituant la pointe de l'espée droit le tetin

gauche, contant 1, renant la main gauche droict le visage, comme est monstré si dessus à la pourtraiture dudit Lieutenant, cotté en chiffre au derriere du col 3.

Voila la fin du premier desgainement pour ledit Lieutenant.

Sensuit le second desgainement pour ledit Lieutenant.

Pour le second desgainement pour ledit Lieutenant, faut qu'il soit ainsi placé à pied ioinct, comme est monstré cy dessus, à la premiere pourtraiture; cotté en chiffre 1. Et pour executer cedit second desgainement est besoin, & faut qu'il tienne le pied droit vn peu à quartier en l'air, l'ostant de la semelle ou est cotté 2, portant la garde de l'espee, la desgainant aussi haute que l'espaule: & la situation d'icelle comme dessus, contant 1. Et à vn instant passer l'espee par dessus la teste, estendant fort le bras, allant pauser ladicte garde de l'espee aussi haute que l'espaule droite, assituât la pointe de l'espee au retin gauche du preuost, cōme est cotté à sadite pourtraiture en chiffre, 3.

La fin du second desgainement pour ledit Lieutenant.

Cy apres est declaré le premier & second desgainement pour ledit Preuost, qui est pour scauoir bien mettre les armes au poing, comme luy monstre ledit Lieutenant.

ET pour ce faire faut que ledit Preuost se souuienne comme il estoit placé cy dessus à sondit premier plan.

TRAICTE DE

cotté en chiffre, 2, qui est à pied ioinct, & y estât, faut que cedit Preuost, pour faire cedit premier desgainemēt qu'il tire le pied droict qu'il a sur la semelle cottée 2, arriere sur la semelle ou est cotté en chiffre, 3, qui est aussi pour la premiere desmarche, & à vn mesme temps mettre l'espée au poing, portant la garde de l'espée aussi hault, & vn peu d'auantage que l'espaule droicte assituant la poincte de l'espée, estant sur ceste garde haulte, droit l'œil gauche, tenant sa main gauche droict son retin gauche pour détourner la pointe de l'espée dudit Lieutenant, si par fortune la vouloit aduācer dauantage, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre 4.

*Voyle la fin de ce premier desgainement pour
ledit Preuost.*

Ensuuyt pour iceluy Preuost le second desgainement.

ET pour bien executer le second desgainemēt, faut que ledit Preuost soit à pied ioinct, comme est monstré a ladite pourtraiture, cotté en chiffre 2, & y estant, faut que cedit Preuost tire le pied droict hors de la semelle ou il estoit, qui est cotté en chiffre 2, la posant vn peu à cartier, faisant ledit second desgainement, qui est qu'il faut porter la garde de l'espée en garde moyēne, & la pointe droit le retin gauche. Et pour commencer ce tiers desgainemēt, faut passer l'espée par dessus la teste, estédāt bien fort le bras que tient icelle, & porter la garde de l'espée aussi haut, & vn peu dauantage que laditte espaule droicte, af-

siuant à vn mesme temps la pointe de l'espée droict l'œil gauche dudit Lieutenant, & la main gauche la tenant droict son tetingauche, comme est dit cy dessus au premier desgaignement, & comme est montré à ladite pourtraiture cotté en chiffre au derriere du dos 4.

La fin du premier & second desgaignement pour ledit Preuost.

Après auoir montré cy dessus, estant sur ledit premier plan, pour faire le premier & second desgaignement pour le Lieutenant & Preuost, reste à montrer le troisieme desgaignement, dont cy apres on verra la garde & tenue pour executer & faire iceluy.

TRAICTE DE
Garde & tenue pour commencer à faire le troisieme desgainement pour le Lieutenant demonstrateur, au Preuost' deffendeur.



CE troisieme desgainemēt pour ce Lieutenant, il se fait estant à pied ioinct, comme est dit cy dessus, & montré audit plan general, tenant le pied gauche sur la semelle ou est cotté au dessous en chiffre, 1, & le pied droict à la semelle ou est cotté 2, & pour bien cōmencer cedit troisieme desgainemēt, faut que ledit Lieutenant oste le pied droict de ladite semelle, ou est cotté 2, & la porter en avant en l'air, faisant le premier desgainement, voy en son lieu cy dessus, contant vn, & tenant tousiours le pied en l'air

l'air, tournant la garde de l'espée, le dessus de la main en bas, & les ongles en haut, assituant la pointe de l'espée droict au ventre, tenant la main gauche derriere, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre au derriere du chappeau 5.

La fin du commencement dudit troiesime desgainement pour le Lieutenant.

LE troiesime desgainement pour ledit Preuost, il se commence & se faict estant à pied joinct, comme est monstré cy dessus au plan dudit Preuost, cotté en chiffre, 2, tenant le pied gauche dans vne semelle, ou est cotté en chiffre aupres, 1, & le pied droict dans vne autre semelle ou est cotté, 2, & pour commencer & faire ledit troiesime desgainement faut que le Preuost mette le pied droict qui est sur la semelle cotte 2, vn peu à cartier en l'air. Et faisant le premier desgainemēt qu'a faict ledict Preuost cy dessus contant 1. Et pour paracheuer cedit desgainement fault tourner la main de l'espée les ongles en hault, contant 2, assituant la pointe de l'espée droit à la veüe, tenant la main gauche derriere, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chiffre au derriere du bonnet 6.

Voila la fin du commencement dudit troiesime desgainement pour ledit Preuost.

G

TRAICTE DE
 La fin du troisieme desgainement pour le Lieutenant & Preuost,
 que voicy pourtraits & paracheuez, reste a declarer cy
 dessous leurs proprietiez & significations.



POur bien, & avec grace paracheuer ledit troisieme
 desgainemēt pour ce Lieutenant, faut estat sur le plan cy
 dessus pourtraict, ou il tient le pied droict en auāt en l'air
 ayant fait ledit premier & second desgainement, cotté en
 chiffre, 5, est besoin que ledit Lieutenant, pour parache-
 uer ce desgainement, qu'il pause ledit pied droict qu'a-
 uoit en l'air, sur la semelle ou est cotté à ceste pourtraitu-
 re en chiffre, 3, retournant la garde de l'espée le dessus de
 la main en haut, comme fait le Lieutenant ou est cotté en

L'ESPEE SEVLE.

chiffre, 3, car le pourtrayeur a faict faute à cestuy cy: mais cestuy Lieutenant icy tient bien sa main gauche, attendu qu'il la tient sous le coude du bras de l'espee, comme est monstré à sa pourtraiture cotté en chiffre 7.

La fin du paracheuement dudit troiesieme desgaignement pour ledit Lieutenant.

ET pour le paracheuement dudit troiesieme desgaignement pour ledit Preuost, faut aussi qu'il vienne à faire estre sur le mesme plan cy dessus cotté, 5, en chiffre à l'autre precedent Preuost, lequel tient le pied droict en l'air, tenant la garde de l'espee le dessus de la main en haut, & pour le paracheuement de cedit troiesieme desgaignement, faut que ledit prochain Preuost tire son pied droict arriere qu'auoit en l'air, comme est dit cy dessus, & le passer sur la femelle ou est cotté à sa pourtraiture en chiffre, 3, tournant la main qui tient l'espee les ongles en bas, assurant la pointe de l'espee droict la face, ou l'œil gauche, qui est le mieux, & tenant la main gauche droict son espaulle, comme est môstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 8:

Voila la fin & paracheuement dudit troiesieme desgaignement pour ledit Preuost.

G ij

TRAICTE DE

Tenue generale, tant pour le Lieutenant assillant, que pour le
Preuost. deffendant, pour executer l'art, ordre & prati-
que contenu en ceste espée seule.



Pour monstrer & declarer ceste tenue generale pour le
Lieutenant, est besoing, & faut à tous coups qu'il soit
ainsi placé à pied ioinct, ou à peu pres, tenant le pied gau-
che dans la semelle ou est cotté en chiffre, 1, & le pied
droict dans vne autre semelle ou est cotté aussi en chiffre,
2, tenant la main droicte à la garde de l'espée, & la main
gauche au fourreau d'icelle, monstrant au Preuost com-
ment il doit faire, comme est monstré cy dessus à la pour-
traiture, cotté en chiffre, 9.

La fin de ceste tenue & plan pour ledit Lieutenant.

Sensuit le plan & tenue que faut que ledit Preuost deffendant fasse, estant instruit par ledit Lieutenant.

ET pour ce faire faut pareillemēt, que ledit Preuost soit ainsi placé à pied ioinct, tenant le pied gauche dans vne semelle ou est cotté en chiffre 1, & le pied droict en l'autre semelle, ou est cotté en chiffre, 2, tenant aussi son espée au costé gauche, & sa main droicte ouuerte, montrant par ce signe qu'il est prest à prendre l'espée, & faire ce que ledit Lieutenant luy dira, ledit Preuost tient aussi sa main gauche à son costé, signifiant qui la tient presté, & n'est gueres loin pour mettre l'espée au poing, & faire comme fait ledit Lieutenant cotté en chiffre, 9, & cedit Preuost doit faire, & suiure tout ce qui est escrit icy, & & comme est aussi escrit à sa pourtraiture, & figure cotté en chiffre, 10.

La fin de la tenue & plan pour ledit Preuost.

G iij

TRAICTE DE
Tenue & garde du premier coup de ceste espée seule, pour le
Lieutenant, qui est vn maindroit de bas au iaret du
Preuost, tiré par le Lieutenant, & deffendu par le
Preuost, comme se verra cy apres au
premier coup.



ET pour ce faire le Lieutenant estant à pied ioinct, com-
 me est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Lieu-
 tenant cotté en chiffre, 9, cedit Lieutenant tirera le pied
 droict arriere, vn peu à cartier, en desgainant son espée,
 portera la garde d'icelle, en vn mesme temps, aussi haute
 que son espaulle, assituant la pointe droit le retin gauche
 du Preuost, tenât la main gauche audessous du bras, com-

me est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du bonnet, 11.

Escrit pour la premiere garde & tenue pour ledit Preuost, pour commencer l'ordre de ceste espee seule.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost soit à pied ioinct comme est pourtrait cy dessus, cotté en chiffre 10. Et cedit Preuost ayant fait vn desdits trois desgainemens, est demouré sur la garde haute, ayant tiré le pied droict arriere, tenant la main qui tiét l'espee, vn peu plus haute que l'espaule droicte, assituant & visant la pointe de l'espee droict le menton, & tient ledit Preuost la main gauche droit son terin, preste à faire ce que conuiendra, & fera besoin cy apres, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture & figure dudit Preuost cotté en chiffre au derrier du chappeau, 12.

La fin de ceste premiere garde pour ledit Preuost.

TRAICTE DE

Ceste garde est presque semblable à la sudise, il n'y a guere de difference, & pourtant ne seruiront que d'une, pour faire, & executer ledit premier coup de ceste essée seule, pour le Lieutenant & Preuost.



POUR declarer ceste garde, pour ce Lieutenant, faut estât à pied ioinct tirer le pied gauche arriere vn peu à carrier, portant la garde de l'espée aussi haute que l'espaule droite, assituant la pointe de l'espée droit à la gorge, la garde du Lieutenant cy dessus cotté en chiffre, II, est de mesmes, mais la situation non, par ce qu'il assitue la pointe de son espée droit le rein gauche, & cestuy comme est dit à la gorge, tenant sa main gauche au desous le bras de

de l'espée, comme est mōstré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre, 13.

Voyla la raison de ceste garde pour le Lieutenant.

Cedit Preuost estât ainsi à pied ioinct a tiré le pied droit arriere, & est demouré sur le pied gauche, ayant fait vn desdits trois desgainements, & a porté la garde de l'espée vn peu plus haut que l'espaulle droite, tenant le dessus de la main que tient l'espée en haut, & les ongles en bas, cōme il doit, & ledit Lieutenant ne fait, ainsi attendu que le peintre a fait faute à tous lesdits plus prochains Lieutenens, car ils deuroient tenir les ongles de la main de l'espée en bas, & les tiennēt en haut, mais cedit Preuost fait mieux que lesdits, & tient aussi sa main gauche au dessus du giron gauche, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre 14.

Voicy la fin de ceste seconde tenue, qui ne sert que d'une pour ledit Preuost deffendeur.

H

TRAICTE DE

Sensuyt le premier coup de ceste espée seule pour le Lieutenant assillant, contre le Preuost deffendant.

LE LIEV TENANT

LE PREVOST



ET pour ce faire, faut que cedit prochain Lieutenant ayât fait la desmarche, & vn desdits desgainemens, estâr demouré sur le pied gauche, comme est sur la pourtraiture cy dessus cotté en chiffre, 13, & pour faire & executer ce premier coup de ceste espée seule, ledit Lieutenant aduâcera le pied droit, estant sur ladite garde cotté, 13, & tirera vn maindroit de bas au iarrer gauche du Preuost, haussant la garde de l'espée aussi haulte presque l'espaulle gauche, baissant bié la pointe de l'espée en bas, pour faire plus parfaitement cedit maindroit au iarrer, tenant la main gau-

che, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Lieutenant cotté en chiffre, 15.

Voicy la fin du premier coup de ceste espee seule, pour le Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant.

Cy apres est declaré comment le Preuost a deffendu son iarret, & a tiré vn maindroit sur le bras du Lieutenant.

ET pour ce faire, ledit Preuost estant sur le pied gauche, ayant fait vn des trois desgainemérs, gardes & assituations, estant demouré sur ladite garde. cotté en chiffre cy dessus, 14, a ledit Preuost pour bien executer, deffendre, & offencer, à vn mesme temps cedit maindroit de bas, tire son pied gauche arriere, & a tiré vn maindroit sur le bras de l'espee dudit Lieutenant, & non comme ont fait aucuns demonstrateurs ignorans, qui croisent l'espee cõtre espee, quant vn coup vient de bas, cela est bon, car par la on se deffend: mais ce coup est meilleur, car par iceluy on se deffent, & si on offence, & par ainsi de deux choses bonnes, ie vous conseille de prendre la meilleure, comme cedit Preuost tient aussi en executant cedit coup, tenant sa maingauche, cõme est monstré à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 16.

Voila la deffence dudit maindroit de bas au iarret deffendu par le Preuost contre ledit Lieutenant.

H ij

TRAICTE DE
*Seruit la premiere opposite & suite, du premier coup, qui
 est pour le Lieutenant assillant, & pour le
 Preuost deffendant.*



ET pour ce faire, le Lieutenant estât encores sur le pied droit, ayant tiré ledit maindroit de bas au iarret, le Preuost luy a tiré à vn mesme temps vn maindroit sur le bras de l'espee, comme est cotté cy dessus audit Lieutenant en chiffre, 15, & au Preuost 16. Cedit Lieutenant estant encores sur le pied droit, se voyant frappé d'vn maindroit sur le bras de l'espee, a incontinent monté & porté son espée en haut, & tiré vn arriremain sur le costé de l'espaule droite du Preuost, tenant ledit Lieutenant sa main droite les on-

gles des doids regardât du costé gauche, & sa main gauche la tenant droit son visage, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere de son col, 17.

La fin de la premiere opposite du premier coup de ceste espee seule, pour ledit Lieutenant.

Cy apres sera declaré la deffence de la premiere opposite & suite pour le Preuost, contre ledit Lieutenant.

ET pour euader & se garder de ceste premiere suite, qui est vn arriemain d'haut, ayant tiré vn maindroit sur le bras dudit Lieutenant, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre dudit Lieutenant, 15, & au Preuost qui execute ledit maindroit, cotté en chiffre 16, ledit Preuost estant sur le pied droit, pour se garder & defendre de ceste dite premiere opposite, croisera l'espee dudit Lieutenant, du fort le foible, luy presentant vn estoc au visage dudit Lieutenant, tiédra ledit Preuost sa main gauche aupres de son tetin, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 18.

La fin de la premiere opposite & suite pour ledit Preuost, s'estant bien deffendu d'icelle, contre ledit Lieutenant.

TRAICTE DE

Senfuit la seconde opposite & suite pour le Lieutenant &
Preuost du premier coup de ceste espée seule,
qui est vn maindroit.



ET pour bien faire, & paracheuer ceste secõde suite par
ledit Lieutenēt, faut qu'il soit encores sur le pied droit,
& ayant fait ladite seconde opposite & suite, ayant veu
que ledit Preuost s'est deffendu, a ledit Lieutenēt encores
pour ceste secõde suite desrobbé son espée par deffous la
garde de l'espée du Preuost, & a tiré vn maindroit d'hault
sur ledit Preuost, tenant le dessus de la main que tient l'es-
pée en bas, & les ongles en hault, & la main gauche droir

son visage, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure, cotté en chiffre, 19.

La fin de ceste seconde suite dudit premier coup pour le Lieutenant.

Cy apres sera monstré comment le Preuost se doit deffendre de ladite seconde opposite & suite, tirée par ledit Lieutenant assillant.

ET pour s'en bien garder, ledit Preuost doit regarder l' pointe de l'espée dudit Lieutenant, & quand il la desrobbe par dessous la garde de l'espée dudit Preuost, cōme il doit, pour luy uirer vn maindroit d'hault, ledit Preuost ne f obstant sur la desmarche du pied droit, comme il est, croisera ledit maindroit que luy a tiré ledit Lieutenant du fort le foible, & luy presentera vn estoc au visage dudit Lieutenant, tenār sa main gauche droit son espaule, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure, cotté en chiffre, 20.

Voici la fin de ceste seconde opposite & suite de cedit premier coup pour ledit Preuost,

TRAICTE DE

En ces deux pourtraitures qui sensuiuent est monstrée la garde
& tenue pour faire le second coup pour le Lieutenant &
Preuost, suiuant l'ordre de ceste espée seule.



Pour bien faire ceste dite garde pour le Lieutenant faut
qu'il soit à pied ioinct, comme dit est cy dessus, à la te-
nue generale dudit Lieutenant, ou est cotté en chiffre 9,
qui est pour monstrer comment faut faire toutes les gar-
des, qui sont requises à toutes les susdites armes. Et pour
faire ceste garde icy pour ledit Lieutenant est besoin, estât
ainsi placé comme dit est, qu'il tire le pied droict arriere
vn peu à cartier sus le costé droict, & à mesme temps met-
tre l'espée au poing, portât la garde de l'espée vn peu plus
haute

re que l'espaule droicte qui est en garde haute, assituant la pointe de l'espée droict à la veue, tenant sa main gauche sus la cuisse gauche, comme est cotté en chiffre à sa pourtraiture 21.

La fin de ceste garde pour ledit Lieutenant.

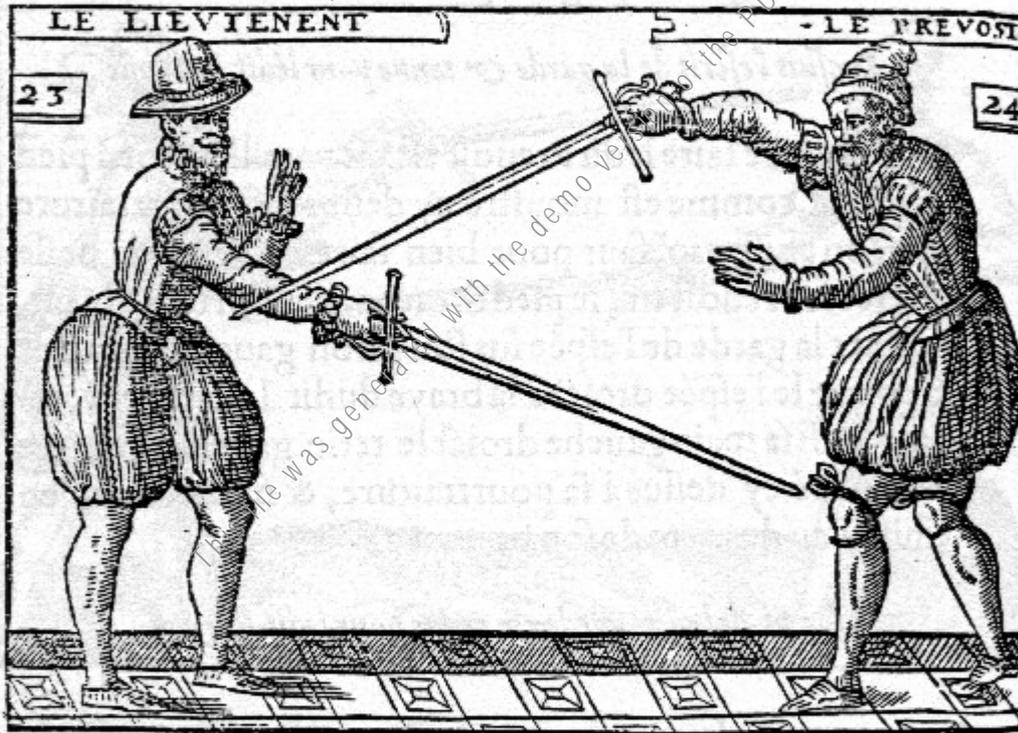
Sensuit l'escrit de la garde & tenue pour ledit Preuost.

ET pour ce faire ledit Preuost estant pareillement à pied ioinct, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre 10, faut pour bien faire ceste garde basse que ledit Preuost tire le pied droict arriere en desgainant, portant la garde de l'espée sus son giron gauche, assituant la pointe de l'espée droict à la braye dudit Lieutenant, tenant aussi sa main gauche droict le tetin gauche, comme est mōstré cy dessus à sa pourtraiture, & figure cotté en chiffre au derriere de son bonnet 22.

La fin de ladite garde & tenue pour ledit Preuost.

TRAICTE DE

Sensuit le second coup de ceste espée seule, suiuant l'ordre d'icelle,
qui est vn renuers de bas au iarret droict du Preuost, tiré
par le Lieutenant, & deffendu proprement
par le Preuost.



ET pour ce faire, le Lieutenant estant sur le pied droict
ayât fait & tiré ladite premiere & secôde opposite, &
pour executer & faire cedit second coup aduance le pied
gauche, & tire vn arriere main au iarret droict du Pre-
uost, tenant la main gauche droict son visage, comme est
môstré cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chif-
fre 23.

Voila la fin dudit second coup pour le Lieutenant.

Cedit Lieutenant feint ne scauoir le remede de cedit reuers, mais il le scait comme ce verra cy apres : car il ne le veult deffendre, ne faire le remede, attendu qu'il monstre audit Preuost, comment il doit faire.

Cy apres sera declaré le second coup de ceste espée seule, pour ledit Preuost, qui est vn reuers sur le coude de l'espée du Lieutenant.

¶ T pour ce faire ledict Preuost ayant faict sa premiere garde & desgainement estant sus le pied gauche pour executer ce coup quand ledit Lieutenant a aduancé le pied gauche pour luy tirer vn arrieremain de bas au iarrer, le Preuost a tiré le pied droit arriere, & a tiré vn reuers sur le coude du bras de l'espée dudit Lieutenant, & n'est allé à l'espée comme font vn tas dignorans tenât la main gauche sur le giron gauche, comme est monstré cy dessus à sa portraiture & figure cotté en chiffre au derriere du col, 24,

La fin du second coup qui est vn reuers sus le coude du bras de l'espée dudit Lieutenant, tiré par cedit Preuost.

TRAICTE DE

*Sensuiuent les opposites & suites, & declarations d'icelles
dudit second coup, qui est vn renuers de bas au iarret
gauche du Preuost tiré par le Lieutenant.*



ET pour ce faire ledit Lieutenant estant sur le pied gauche, se voyant touché sur le coude du bras de son espée comme dit est aux autres susdites figures, cotté en chiffre 23, & 24, incontinent se prochain Lieutenant a fait ceste premiere opposite, ou suite, & est remonté d'un main droict, ou estoc d'haut, comme il pouuoit & a fait, tenant la garde de l'espée la pointe des doits regardant le costé gauche, & tenant la main gauche droict son espaulle,

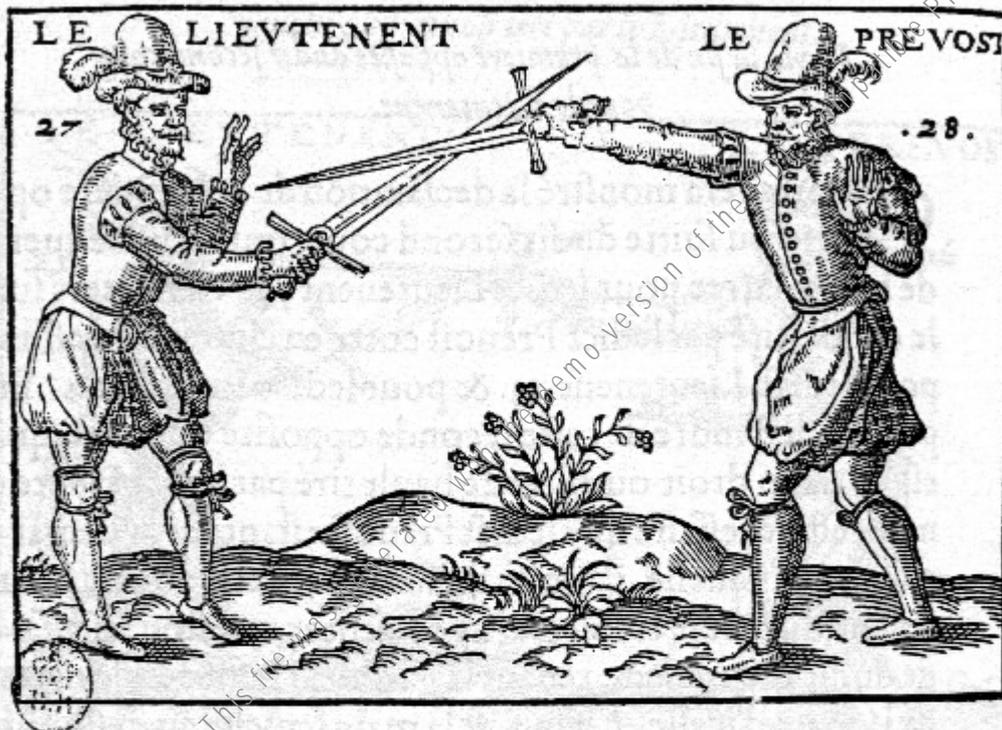
comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre 25.

Voila la fin de la premiere opposite dudit second coup pour le Lieutenant.

CY apres sera monstré la declaration de la premiere opposite ou suite dudit second coup, qui est vn renuers de bas au iarrer pour ledict Lieutenant, & vn renuers sur le coude, tiré par ledict Preuost cotté en chiffre cy dessus, pour ledict Lieutenant 23. & pour ledict Preuost 24. Et pour se deffendre de ceste seconde opposite ou suite, qui est vn main droit ou estoc de hault tiré par ledict Lieutenant, est necessaire que ledict Preuost estant sur la demarche du pié gauche, il croise de son espee celle dudit Lieutenant, du fort le foible, & luy presenter vn estoc au visai-ge dudit Lieutenant, tenant la garde de lespee les ongles de la main d'icelle en hault, & la main gauche au dessous le coude du bras de l'espee, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chiffre 26.

Voila la fin de la premiere opposite dudit second coup pour ledict Preuost.

TRAICTE DE
 Declaration de la seconde opposite dudit second coup pour
 le Lieutenant & Preuost.



ET pour ce faire faut & est besoin, que le Lieutenant sus-
 dict estât sus la démarche du pied droict desrobera son
 espee par desoubs la garde de l'espée du Preuost, & tirera
 encores vn réuers ou estoc d'hault pour la secõde opposi-
 te & suite à son chois sus le costé droict, tenant la garde
 de son espée ses ongles regardant du costé gauche, & la
 main gauche droict son visaige, comme est môstré cy des-
 sus à la portraiture cotté en chiffre, 27.

*La fin de la seconde opposite pour le Lieutenant pr
 uenant du second coup.*

*Declaration de la seconde opposite pour le Preuost
deffendant contre ledict Lieutenant.*

ET pour ce faire est besoing que ledict Preuost soit aussi
sus le pied droict & qu'il croise & rabbate du fort le foi-
ble, l'espée dudit Lieutenant assaillâr, qui est ceste seconde
suinte, tenant la garde de l'espée & le bout des doids que
tient icelle en bas, & luy presenter vn estoc au tetin gauche,
tenant aussi la main gauche droit le tetin gauche, comme
est monstré cy dessus à la pourtraiture & figure cotté en
ohiffre, 28,

*Voicy la fin de la secõde opposite pour le Preuost prouenante du
renuers de bas au iaret pour le Lieutenant, & deffendue
& tiré sur le bras par le Preuost, comme est monstré
tout au long aux portraitures cy dessus aux coups.*

ET si c'est qu'aucuns Lieutenens, ou Preuosts soient
gauchiers, fault qu'ils obseruent la mesme dessusdite
desmarche garde & assituations, s'ils veullent bien & par-
faictement monstrer lesdites armes.

T R A I C T E D E
*Sensuit la garde & tenue du troiesme coup, qui est
 un maindroit d'hault pour le Lieutenant
 assillant contre le Preuost deffendant.*



ET pour ce faire est besoyn que ledit Lieutenant aye fait vne desdites desmarches & desgaimement, & soit demouré sur le pied gauche, en garde basse, tenant la main de l'espée le trenchant en bas, & la pointe l'assituât vn peu au dessus la braye du Preuost, tient aussi cedit Lieutenant la main gauche droiçt son menton, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure, cotté en chiffre au derriere du chapeau, 29.

Fin de la garde & tenue pour ledit Lieutenant.

S'enuit

*Sensuit la garde & tenue dudit troisieme coup
pour ledit Preuost deffendeur.*

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost soit aussi sur le pied gauche ayāt fait ladite desmarche, & soit demouré sur le pied gauche en garde haute, tenant la garde de l'espée; le dessus de la main que tient icelle en haut, & que icelle espée soit plaine, tellement que vn de y puisse demourer dessus, autrement telle garde seroit imperfecte, & faut qu'il assitue la pointe de l'espée droict l'œil gauche, qui est la garde haulte & tient aussi sa main gauche droict son estomac, comme est monitré cy dessus à sa portraiture & figure cotté en chiffre 30.

*Voila la fin de la garde & tenue pour ledit Preuost
pour executer & deffendre ledit troisieme coup
de ceste espée seule contre ledit Lieutenant.*

K

TRAICTE DE
 Le troisieme coup de ceste espée seule pour le Lieutenant
 & Preuost est vn maindroit d'hault suuant l'or-
 dre des susdits lieux propres.



ET pour ce faire, fault que ledit Lieutenant assillant de-
 monstrateur : comme auons dit en plusieurs lieux, estât
 comme dit est sur la desmarche du pied gauche, cōme est
 cotté cy dessus à la pourtraiture dudit Lieutenant, non à ce-
 ste icy, mais aux autres, cotté en chiffre 29. Et pour cedit
 troisieme coup, qui est vn maindroit d'hault sur l'espaule
 gauche dudit Preuost, faut que ledit Lieutenant aduan-
 ce le pied droit, & tirer vn maindroit sur l'espaule gauche

dudit Preuost deffendeur, tenant le dessus de la main que tient l'espée en hault, & sa main gauche droit son mēton: comme est monstré cy dessus à la pourtraiture cotté en chiffre, 31.

Si apres est la declaration & deffence dudit troisieme coup qui est vn main-droit d'ault, tiré par ledit assaillant, & deffendu par ledit Preuost.

ET pour ce faire est besoyn que ledit Preuost soit sur la desmarche du pied gauche, ayant fait vn desdits trois desgainements en garde haulte, telle qui est figure audit Preuost deffendeur, marqué en chiffre, 30, Et pour bien executer & deffendre audit Preuost cedit maindroit d'hault troisieme coup, suiuant l'ordre de la vraye demōstration de ceste espée seule, faut que ledit Preuost tire le pied gauche arriere, croise de son espée celle dudit lieutenēt assaillant du fort le foible, c'est à dire d'aupres la garde de l'espée, vn peu plus hault, & au milieu de l'espée dudit Lieutenant, tenant la main que tiēt l'espée, les ongles en hault, assituant & tirant vn estoc droit le menton dudit Lieutenant, & tient sa main gauche droit son tetin comme est monstré cy dessus à la pourtraiture, & figure, cotté en chiffre, 32.

La fin dudit troisieme coup pour ledit Preuost.

K ij

TRAICTE DE

Sensuit la premiere dpposite & suite pour le Lieutenant & Preuost, pour ledit troisieme coup: de lesspee seule.



POUR bien faire ceste premiere oposite & suite pour ledit troisieme coup: qui est vn maindroit d'hault fault que ledit Lieutenant soit sus le pied droit ayant tiré ledit maindroit contre le Preuost, comme est cotté en la figure & pourtraiture cy dessus en chiffre, 31, Et à vn mesme instant pour bié executer & faire ceste premiere opposite & suite fault que ledit Lieutenent desrobe son espée en passant vn avant-main par dessoubs la garde de l'espée du Preuost, & luy tirer vn reuers ou bié arriere-main d'hault sur l'espaule gauche du Preuost, tenant les doids de la main de

son espée vers le costé gauche & la main gauche droit le menton, pour rabbarre d'icelle la pointe de l'espée du Preuost, comme est monstré cy dessus en la figure dudit Lieutenant, cotté en chiffre, 33.

La fin de l'opposite & suite du troisieme coup pour le Lieutenant.

Sensuit la deffence de la premiere opposite & suite dudit troisieme coup pour le Preuost contre ledit Lieutenant.

ET pour ce faire, faut que ledit prochain Preuost soit sur le pied droit. Et quant ledit Lieutenant desrobera & passera son espée par desous celle du Preuost pour luy tirer vn arriere-main sur le costé droit de l'espée: le Preuost soy tenât ferme sur le pied droit pour deffendre ceste suite ledit Preuost croisera, de son espée l'espée dudit Lieutenant assillant, du fort le foible, comme est definy cy dessus en plusieurs lieux aux autres opposites & suites, tenant la main que tient l'espée les ongles en bas, luy presentant vn estoc à l'estomac dudit Lieutenant, & tient aussi la main gauche droit son retin, comme est monstré cy dessus à la portraiture & figure cotté en chiffre, 34.

La fin de ceste premiere opposite dudit troisieme coup pour le Preuost.

TRAICTE DE
*Seconde opposite & suite dudit troisieme coup pour le
 Lieutenant & Preuost.*



ET pour bien faire ceste seconde opposite & suite dudit troisieme coup pour ledit Lieutenant, fault & est necessaire que ce present Lieutenant soit sur le pied droit, & estant l'espée dudit Lieutenant sur le renuers, en ceste mesme desmarche du pied droit, passera & desrobera son espée par desous la garde de l'espée du Preuost : & tirera pour ceste seconde opposite & suite vn auan-main sur l'espaule gauche du Preuost, tenant la main que tient l'espée, les doids regardant vers le couté gauche & la main

gauche droit le visaige : comme est monstré cy dessus à la pourtraiture cotté en chiffre, 35.

La fin de la seconde opposite & suite dudit troiesieme coup pour ledit Lieutenant.

Si apres sera monstré & déclaré la seconde & derniere opposite & suite dudit troiesieme coup pour ledict Preuost.

ET pour ce faire, fault que ledit Preuost soit sur la demarche que dessus est dit, qui est sur ie pied droit, & pour la deffence de ceste dicte opposite ou suite, faut que ledit Preuost croise l'espée dudit Lieutenant assaillant d'aupres de la garde, vn peu plus hault au milieu de l'espée dudit Lieutenant, qui est du fort le foible, renât la garde de l'espée, & la main que tiét icelle les ongles en hault, presentant vn estoc au visaige dudit Lieutenant, & tient aussi ledit Preuost sa main gauche droit son tetin comme est monstré cy dessus à ladite pourtraiture cotté en chiffre au derriere du dos, 36.

Voicy la fin de la seconde & derniere opposite dudit troiesieme coup, qui est vn maindroit d'hault pour ledit Lieutenant cotté, 33, & deffendue par cedit Preuost cotté, 36.

TRAICTE DE

*Sensuit la declaration, garde & tenue du quatriesme coup,
qui est vn renuers d'hault suiuant l'ordre de ceste dicte
espée seule pour le Lieutenant & Preuost, & de
tout ce qu'il fault qu'ils fassent.*



ET pour ce faire, fault que ce present Lieutenant estant à pied ioinct a fait vn desdits deux desgainemés premiers susdits, & à cestuy icy s'est mis ledit Lieutenēt sur le pied droiēt, pour monstrier la difference qu'a à l'endroit d'iceluy qui se fait sur le pied gauche, & tient cedit Lieutenēt la garde de son espée sur le giro droit, en garde basse assituāt la pointe de l'espée droit le giro du Preuost, tenāt la main gauche vis à vis de son mentō, cōme est mōstré cy dessus

L'ESPEE SEVLE.

41

dessus à sa pourtraiture & figure dudit Lieutenant, cotee en chiffre, 37.

Voila la fin de la tenue & garde pour le Lieutenant assillant, qui est pour commencer à tirer le quatriesme coup.

SEnsuit aussi la raison de la pourtraiture, & tenue pour ledit Preuost deffendeur, qui est apres auoir fait vn desdits trois desgainements, est ledit Preuost demouré aussi sur la desmarche du pied droit, en garde moyenne, tenant la garde de l'espée droite, aussi haut que l'espaule droite, assituant la pointe de l'espée au tetin gauche dudit Lieutenant, tenant sa main gauche droit son ventre, comme est monstre cy dessus à sa pourtraiture cotee en chiffre, 38.

Voila la fin de la garde pour ledit Lieutenant, pour tirer ledit quatriesme coup contre le Preuost.

L

TRAICTE DE

Cy apres sera monstré & declaré le quatriesme coup de ceste
espée seule, qui est vn reuers d'hault, estant multiplié
pour le Lieutenant assillant, contre le
Preuost deffendant.



ET pour l'executer, faut que cedit Lieutenant, estant sur
le pied droict auance le pied gauche, & tirer vn réuers
sur l'espaule droicte du Preuost, ayant fait semblant de
luy tirer vn estoc au visage, tenant sa main gauche droict
son menton, comme est monstré cy dessus à la pourtrai-
ture cotté en chiffre, 39.

Voila la fin du quatriesme coup pour le Lieutenant.

AVssi apres est monstré la deffence dudit quatriesme coup pour le Preuost deffendeur, qui est vn reuers d'hault, tiré par ledit Lieutenant agresseur. Et pour ce faire, faut que ledit Preuost estant sur le pied droit en garde moyenne: comme est cotté cy dessus à sa pourtraiture & figure en chiffre, 38, faut qu'il tire le pied droit arriere, & croiser de son espée l'espée dudit Lieutenant, du fort le foible, sur ledit reuers, quatriesme coup tiré par ledit Lieutenant, tenant la main que tient l'espée les ongles en bas, & par consequent le dessus en haut, & presenter vn estoc audit Lieutenant, tenant aussi sa main gauche droit son espaulle: comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre au derriere du col, 40.

Voila la fin dudit quatriesme coup pour ledit Preuost deffendeur.

L ij

TRAICTE DE
*Sensuit la premiere opposite & suite dudit quatriesme
 coup pour le Lieutenant assillant, contre
 le Preuost deffendant.*



ET pour ce faire, faut que ce present Lieutenant soit, & demeure sur la mesme desmarche du pied gauche, & à vn mesme instât qu'il aura tiré ledit reuers d'haut, desrobera son espée, par dessus celle du Preuost, & tirera pour la premiere opposite vn maindroit d'hault sur ledit Preuost, estant comme dict est sur le pied gauche, tenant la main de l'espée les ongles en haut, & la main gauche droit

L'ESPEE SEVLE..

sa poitrine, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture
& figure, cotté en chiffre, 40. 43

*La fin de la premiere opposite, pour le Lieutenant
demonstrateur.*

*Icy apres est monstré la deffence de la premiere opposite,
du quatriesme coup, pour le Preuost, contre
ledit Lieutenant.*

ET pour ce faire, faut & est besoing que ledit prochain
Preuost soit sus la desmarche du pied gauche, & quand
ledit Lieutenant luy tirera vn maindroit d'hault, pour op-
posite est besoing que le Preuost croise & rabate à vn mes-
me temps, & sans bien peu d'interualle l'espée dudit Lieu-
tenant, du fort le foible, tournant la garde de l'espée les
ongles de la main que tient icelle, en haut, & presenter vn
estoc à la gorge, ou à la veue dudit Lieutenant, tenant la
main gauche droict son tetin: comme est monstré cy des-
sus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 42.

*Voyla la deffence de la premiere opposite, prouenant dudit
quatriesme coup pour ledit Preuost.*

L iij

TRAICTÉ DE

Sensuit cy apres la seconde & derniere opposite dudit quatriesme coup, qui est vn renuers d'hault, & sera aussi maintenant sur le pied gauche pour ceste opposite, pour ce present Lieutenant assillant, & deffendre aussi par ce present Preuost.



ET pour ce faire, faut que ce present Lieutenant, sans l'oster de la desmarche, ou il est à present planté, qui est sur le pied gauche, pour bien executer ceste seconde opposite, faut qu'il desrobe l'espée par dessous celle du Preuost, & tirer vn renuers d'hault, comme son susdit coup propre, tenant le dessus de la main qui tient l'espée en hault, & la main gauche droict le méton, côme le tout est

L'ESPÉE SEULE.

figuré cy dessus à ladite pourtraiture & figure, cotté en chiffre au derriere du bonnet, 43.

Après ayant déclaré la seconde opposite par ledit Lieutenant assillant Reste à traiter & déclarer ceste seconde opposite pour le Preuost deffendant.

ET pour ce faire, faut que le Preuost soit sur le pied gauche: & à vn mesme temps sans bien peu d'interualle apres ayant tiré & deffendu ladite premiere opposite & suite, qu'il retourne croiser & rabatre ceste seconde opposite, que tire ledit Lieutenant sus vn renuers d'hault, & faut que soit aussi du fort le foible. tenât les ongles de la main que tiét l'espée en bas, & luy presenter vn estoc à la gorge, tenant aussi la main gauche au desous le bras de l'espée: comme est monstré tout ce qui est dit à cedit prochain escript à ladite pourtraiture & figure, cotté en chiffre, 44.

Voicy la fin de la deffence de la seconde opposite dudit quatriesme coup pour le Preuost.

TRAICTE DE
 Sensuit la tenue & garde pour le Lieutenant assillant, &
 pour le Preuost deffendant, pour executer, & tirer
 vn estoc d'haut, pour le cinquiesme coup.



ET pour ce faire, ce Lieutenant estant à pied ioint comme est dit à vn desdits premiers plans, fault pour bien faire ceste premiere garde basse, qu'il tire le pied droit arriere, en desgainant l'espée, & porter la garde d'icelle droit le giron gauche, le tranchant en bas, assituant la pointe droit la braye ou à peu-pres, tenant aussi sa main gauche droit son retin: comme est monstré cy dessus à la prochaine

L'ESPEE SEVLE.

ne pourtraiture dudit Lieutenēt, cotté en chiffre au derriere du haut de son collet, 45.

Voila la fin de la garde & tenue pour faire ledit cinquiesme coup de ceste espée seule, suivant l'ordre pour le Lieutenant.

Si apres est déclaré la garde & tenue pour ledit prochain Preuost, pour soy deffendre dudit estoc cinquiesme coup tire cy apres par le Lieutenant.

ET pour ce faire, cedit Preuost estant aussi à pied ioint pour faire ceste fufdite garde & tenue, faut qu'il tire le pied droit arriere, & face vn desdits trois desgainemens, & porte la garde de l'espée, vn peu plus haut que l'espaulle droite, & soy mettât en garde haute, tenât la main que tient l'espée le dessus d'icelle en haut, assituât la pointe de l'espée à la bouche dudit Lieutenant, tenant aussi sa main gauche droit sa poictrine : comme est monsté & se peut voir cy dessus à sadite pourtraiture cotté en chiffre, 46.

Voici la fin de la tenue & garde pour ledit prochain Preuost, pour soy deffendre & garder dudit estoc, cinquiesme coup, que tirera cy apres le Lieutenant assaillant.

M

TRAICTE DE

S'ensuit le cinquiesme coup, qui est vn estoc d'hault sur le main-droit, suiuant l'ordre de ceste espée seule pour le Lieutenant assillant, contre le Preuost deffendant.



ET pour ce faire, faut que ce prochain Lieutenēt estant sur le pied gauche: comme est cotté cy dessus à l'autre pourtraiture en chiffre 45. aduancer le pied droit, & tirer vn estoc au tetin gauche du Preuost, tournant la garde de l'espée les ongles en hault, & la main gauche droit son visage: comme est montré appertement tout ce que est dit par cest escript à ladicte pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du sommet de la teste, 47.

Voila le cinquiesme coup de ceste espée seule, tiré par le dit Lieutenant assillant.

Sensuyt ladeffence, dudit cinquiesme coup, qui est vn estoc d'hault, participant du maindroit d'hault pour ledit Preuost deffendant, contre ledit Lieutenant assillant.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost estant sur le pied droit, tire le pied gauche arriere, & rabate & croise l'espée dudit Lieutenant de la sienne, du fort le foible, c'est à dire, d'aupres de la garde, au milieu, vn peu plus haut vers la pointe de l'espée dudit Lieutenant, & tiēt ledit Preuost la garde de l'espée, les ongle en hault, presentāt vn estoc audit Lieutenant droit son visage, tenant ledit Preuost sa main gauche droit son tetin gauche, comme le tout est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chiffre, 48, Et si ledit Preuost est gaucher, faut que ledit Lieutenant droiturier luy tire cest estoc, aduançant le pied droit arriere, & croisera l'espée dudit Lieutenant, du fort le foible, comme se pourra voir par exemple & pratique contre vn gaucher: bien est vray, que si le Preuost est gaucher, ledit Lieutenant ou autre se doit adapter au Preuost gaucher à la demonstration, c'est à dire, qu'il se doit faire gaucher, & faire la desmarche premiere estāt à pied ioint, & tirer le pied gauche sur la semelle cottée aux premieres pourtraitures, 4, & laisser la semelle ou est cotté, 1, vaccue comme se peult voir & en son lieu.

La fin & declaration dudit estoc cinquiesme coup, pour ledit Lieutenant & Preuost: combien que l'un ou l'autre soit gaucher.

TRAICTE DE

S'ensuit la premiere opposite & suite dudit cinquiesme coup,
qui est sur l'estoc d'hault, tiré par le Lieutenant assillant,
contre le Preuost deffendant que voicy.



ET pour ce faire, faut que cedit Lieutenant estant sur la
desmarche du pied droit pour faire ceste presente op-
posite & suite vn peu de temps apres qu'il a eu tiré ledit
estoc cinquiesme coup sur le maindroit, a ledit Lieutenēt
desrobé son espee par deffous la garde de l'espee du Pre-
uost, & a tiré cedit present Lieutenant, pour la premiere
opposite & suite vn autre estoc sur le réuers, qui est sur le
costé droit du Preuost, tenant la main gauche droit le te-
rin: cōme est mōstré cy dessus à la pourtraiture & figure,

cotté en chiffre, 49, Et si ledit Lieutenant est gaucher, faut qu'il tire les coups tout à l'opposite de ce qu'a esté tiré cy dessus, rât de la desmarche que de ladite opposite & suite, c'est à dire, que si ledit Lieutenant tiroit vn renuers estâr droiturier, faudroit que le Preuost s'il estoit gaucher le rabatit d'un maindroit de la main gauche.

La fin de ceste opposite pour ledit Lieutenant.

Si apres sera declaré la deffence de ceste premiere opposite & suite dudit cinquiesme coup pour ledit Preuost, contre ledit Lieutenant agresseur.

ET pour ce faire, ledit Preuost estant aussi sur le pied droit, ledit Lieutenant vouldra desrober son espée pour luy tirer ceste premiere opposite qui est vn estoc d'hault sur le costé droit, cedit Preuost voyant ce, estant sur ledit pied droit à croisé de son espée celle dudit Lieutenant du fort le foible, tenâr la main que tient l'espée le dessus de la main en haut, & luy a presenté vn estoc à la gorge, tenant la main gauche droit son retin gauche: comme est môstre cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chiffre, 50.

Voyla la fin de ceste opposite pour ledit Preuost.

TRAICTE DE

Sensuit la seconde opposite & suite dudis cinquiesme coup de ceste espee seule, qui est vn estoc d'hault pour le Lieutenant assillant, & pour le Preuost deffendant.



Pour declarer, & bien donner à entendre ceste-dite seconde opposite & suite pour ledit prochain Lieutenant, fut qu'iceluy soit sur la desmarche du pied droit, cōme il estoit quand il a tiré ledit estoc cinquiesme coup d'hault, passant son espee en la desrobant sur vn atiere-main par desoubs la garde de l'espee du Preuost, & à vn instant ledit Lieutenant pour ceste seconde suite tirera encores vn estoc ou maindroit d'hault à son chois sur le costé gauche du Preuost deffendeur, tenant la main que tient l'espee le

dessus d'icelle en bas, & les ongles en hault, & la main gauche la tenant droit son retin: comme est monstré cy dessus à la pourtraiture & figure cotté en chiffre, 51.

La fin de la seconde opposite pour ledit Lieutenant.

Si apres est declaré la ruition & deffence de la seconde opposite, dudit cinquiesme coup, de laquelle ce doit garder ledit plus prochain Preuost contre ledit Lieutenant.

ET pour ce faire, est besoin que ledit Preuost, estât sur la desmarche du pied droit, croise & rabate l'espée dudit Lieutenant assaillant, du fort le foible, sur vn maindroit autrement appellé auant-main, & par ce moyen deffendra & cuitera ledit Preuost ladite seconde opposite & suite, tirée cy dessus par ledit Lieutenant, & tout cela fait presentera ledit Preuost vn estoc au visaige dudit Lieutenant, tenât la garde de son espée les ongles de la main que tient icelle en hault, & la main gauche droit le retin gauche, cōme est monstré cy dessus à sadite prochaine pourtraiture, cotté en chiffre au derriere de son chapeau, 52.

La fin de la seconde opposite & suite dudit cinquiesme coup, qui est vn estoc d hault sur le maindroit, deffendu par ledit Preuost contre ledit Lieutenant demonstrateur,

TRAICTE DE

Voicy la garde & tenue du Lieutenant & Preuost pour l'estoc sixiesme coup, estant multiplié au sixiesme lieu propre sur le deffendeur.



Faut declarer ceste garde & tenue prochaine, pour faire & executer l'estoc sixiesme & diernier coup & lieu, estant comme dit est multiplié en plusieurs coups & opposites de ceste espée seule cy dessus. Et à cestui cy est multiplié sur le costé droit: on le pourroit commencer à tirer sur le pied gauche, mais faudroit multiplier les coups, ou les executer avec vne fainte, mais à ceste dite garde, pour commécer par ledit Lieutenant cedit sixiesme coup, il se tiendra sur le pied droit en garde moyenne, tenant

tenant le dessus de la main que tient l'espée en haut, affittuant la pointe de l'espée droit la veue du Preuost, & la main gauche la tenant droit son menton, comme est monstré à sa pourtraiture cotté en chiffre au derriere du col, 53.

Fault noter que le gaucher pour bien deffendre cedit estoc d'hault, il est necessaire qu'il se tiéne sur le pié gauche, & croiser l'espée du fort le foible, pour la defédre, côme se verra cy apres aux coups qui ensuyuent.

La fin & declaration de la tenue & garde par cedit Lieutenant.

Sensuit la declaration, de la garde & tenue pour ledit Preuost, pour se preparer à deffendre dudit estoc d'hault, qui sera tiré cy apres par le Lieutenant contre le Preuost, au sixiesme & dernier coup, estant multiplié comme dit est au sixiesme lieu.

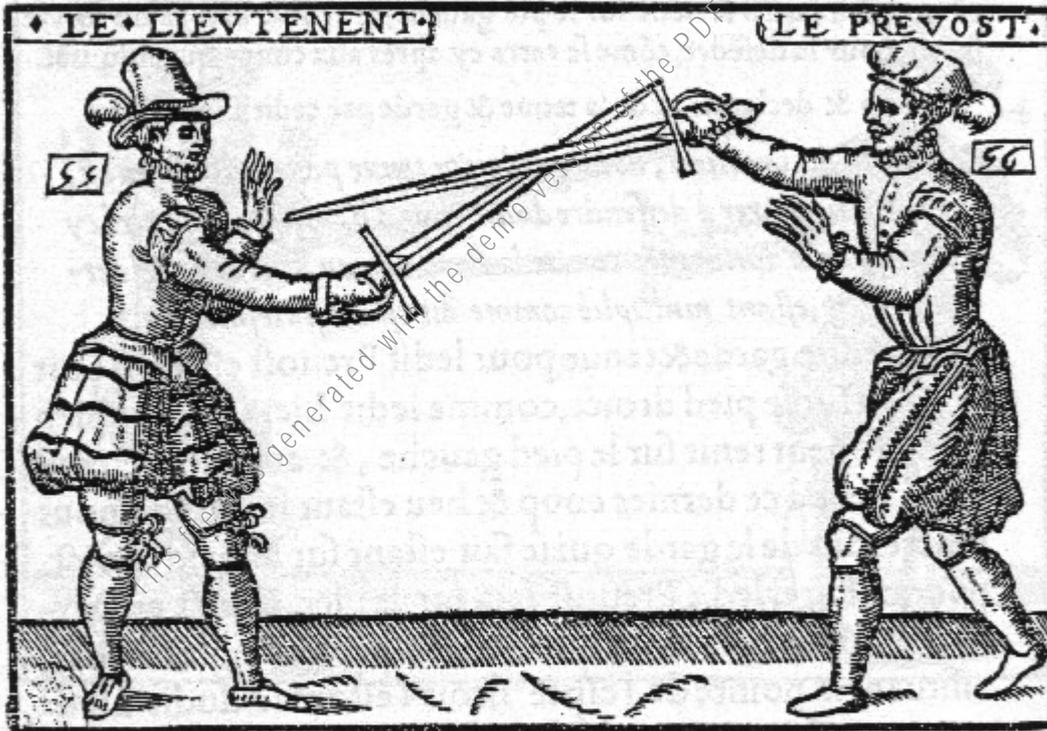
CEstedite garde & tenue pour ledit Preuost est, qu'il faut estre sur le pied droict, comme ledit Lieutenant: cōbien qu'on se peut tenir sur le pied gauche, & auancer le pied droit, mais à ce dernier coup & lieu estant multiplié, nous traicterons de la garde qui se fait estant sur le pied droict, pour ce faire, ledit Preuost fera sur le pied droict en garde basse, tenant la main que tient l'espée les ongles en bas, assittuant la pointe de l'espée droit l'estomac dudit Lieutenant, & la main gauche la tenant droit le rein, comme on peut voir cy dessus à sa pourtraiture & figure, cotté en chiffre, aupres du panache de son bonnet, 54.

Fault noter que tous les gauchers qui ensuyuent l'instruction que ie mets, tant pour le Lieutenant que Preuost: font la desmarche à l'opposite, & les desgainemens semblables, & les coups aussi à l'opposite d'iceux droicturiers, & se trouueront fort bien ceux qui tascheront à suyure cesdictes raisons. Car l'experience leur fera trouuer bonnes.

Voila la fin de ladite tenue & garde pour le Preuost, pour soy deffendre du sixiesme coup, qui sera cy apres tiré par le Lieutenant demonstrateur.

TRAICTE DE

Sensuit le sixiesme & dernier coup & lieu de ceste espée seule,
estant multiplié, qui est vn estoc d'bault, sur le renuer,
tiré par le Lieutenant assillant, contre le
Preuost deffendant.



ET pour ce faire, faut que ce prochain Lieurenent estant
sur ladite garde, desmarche, que dessus est dit & mōstré
à sadite pourtraiture, cotté en chiffre, 53, cedit prochain
Lieutenant estant sur le pied droit, comme il est dit, fera
semblant de tirer vn estoc au costé gauche du Preuost sur
ledit pied droit, & à vn instant aduancera le pied gauche,
desrobât son espée, par dessous la garde de l'espée du Pre-
uost, & luy tirera vn estoc au costé droit, tenât la garde de

l'espée, & la main que tient icelle la pointe des doits regardant le costé gauche, & sa main gauche la tient droit son tetin gauche: comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre au derriere du collet dudit Lieutenant, 55.

La fin & declaration de cedit sixiesme & dernier coup de ceste espée seule pour le Lieutenant assillant.

Après ayant traité dudit sixiesme & dernier coup, de ceste espée seule pour ledit Lieutenant assillant. Reste à traiter aussi de la deffence d'iceluy, pour le Preuost deffendant.

ET pour ce faire, ledit Preuost estât sur le pied droit, cōme est monstré à sadite pourtraiture estant en sa garde ou est cotté en chiffre, 54, le tirera arriere & croisera de son espée celle dudit Lieutenant assillant, rabatant & deffendant ledit estoc du fort le foible, declarant encores qui est le fort le foible, c'est qu'il faut croiser tous coups d'aupres de la garde de l'espée au milieu de l'espée de l'ennemy, & voila du fort le foible, & ce fait ledit Preuost presentera vn estoc à la poitrine dudit Lieutenant assillant, tenant la main que tiēt l'espée le dessus d'icelle en haut, & la main gauche deffous le coude du bras que tient l'espée, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 56.

La fin & declaration de la deffence dudit sixiesme & dernier coup pour ledit Preuost deffendant, contre ledit Lieutenant assillant.

TRAICTE DE

Sensuit la premiere opposite & suite dudit sixiesme & dernier coup, estant multiplié, qui est un estoc d'hault pour le Lieutenant assillant, & deffendu par le Preuost que voicy.



Icy est monstré par Henry de S. Didier auteur, cōment cedit Lieutenant doit faire pour bien assaillir le Preuost, sur cedit dernier coup & lieu de cestedite espée seule, suiuant ledit art & ordre d'icelle.

ET pour ce faire, cedit Lieutenant estant sur le pied gauche, ayant tire ledit sixiesme coup: comme est monstré cy dessus a sa pourtraiture cotté en chiffre, 55. son espée

estant sur l'arieremain, & pour bien faire & executer ceste premiere suite, ce Lieutenant prochain desrobera son espée par desous la garde de l'espée du Prouost, & luy tirera vn estoc sur le maindroit pour ceste premiere opposite, tournant la main que tient l'espée les ongles en haut, & sa main gauche droit son visaige, pour obuier à la pointe de l'espée du Prouost: comme est môstré cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chiffre au derriere du col dudit Lieutenant, 57.

La fin de la premiere opposite & suite de ce sixiesme coup & lieu pour ledit Lieutenant assillant.

Ici apres est la deffence de ceste premiere opposite & suite pour ledit Prouost dudit sixiesme coup, qui est vn estoc d'hault estant comme dit est multiplié & tiré par ledit Lieutenant assillant, & deffendu par le Prouost, comme sera veu par cest escript cy apres, dont ledit auteur le conduit & monstre, comme il se doit deffendre de cedit estoc.

ET pour ce faire, ledit Prouost doit demourer ferme & stable sur la desmarche du pied gauche, & pour la deffence & conseruation de ceste dite opposite, qui sera vn estoc le Prouost croifera de son espée, l'espée dudit Lieutenant du fort le foible venant du costé d'vn maindroit, portant les ongles de la main que tiét l'espée en haut presentant vn estoc au visaige dudit Lieutenant, tenant aussi ledit Prouost sa main gauche droit le tetin gauche, côme est monstre cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 58.

Voyla la fin & deffence de la premiere opposite & suite du sixiesme & dernier coup, pour ledit Prouost deffendeur.

TRAICTE DE

Icy est la seconde & derniere opposite & suite, dudit sixiesme coup, estant multiplié, qui est vn estoç d'hault, sur le renuers, venant dudit estoç sur le maindroit pour le Lieutenant, contre le Preuost, dont la voicy executée.



ET pour ce faire, faut que cedit prochain Lieutenant, estant sur le pied gauche, & son espée sur ladite premiere opposite, qui est sur le maindroit ou estoç d'iceluy, cōme est monstré à sa pourtraiture cotté 57. Est besoing, & faut pour executer ceste seconde & derniere opposite, pour ce Lieutenant, qu'il desrobe son espée par dessoubs la garde de l'espée du Preuost, & tirer vn autre estoç sur

L'ESPEE SEULE.

52
ledit arriremain, tenant la main que tient l'espée le dessus en haut, & sa main gauche droit le visage, pour deffendre la pointe de l'espée du Preuost, si la pouffoit plus auant, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du chapeau, 59.

Icy est la fin de ceste seconde & derniere opposite & suite, pour le Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant.

La deffence de cesté seconde opposite ou suite, dudit sixiesme, & dernier coup de ceste espée seule, qui est vn estoc d'hault, sur le renuers, pour le Preuost deffendant, contre ledit Lieutenant assaillant.

ET pour la deffence de ceste dite opposite & suite, pour ledit Preuost, faut qu'il soit sur le pied gauche, & y estât doit croiser de son espée celle dudit Lieutenant, du fort le foible, qui est aupres de la garde, au milieu de l'espée cōme a este dit cy dessus en plusieurs lieux, & presenté vn estoc au tetin aguche, ou à l'œil dudit Lieutenant, ayant la main que tient l'espée les ongles en bas, & la main haulte droit son estomac, qui est par dessous le coulede du bras, que tient l'espée: comme est monstré en sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du chapeau, 60.

Voicy la fin des six susdits coups, estans multipliez ausdits lieux propres, comme a esté dit cy dessus, avec ses opposites & suites, tant pour ledit Lieutenant assaillant, que pour le Preuost deffendant.

TRAICTE DE

Icy est monstré la garde & tenue pour faire deux bons & subtils coups, en mainiere de triangle, & quadriangle, pour le Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant.



ET pour ce faire, ce perſent Lieutenant ayant faiſt vn deſdits trois deſgainements, avec ſa deſmarche à ce propres eſt demouré ſur le pied gauche lequel eſt plâté & paufé ſur la ſemelle du triangle ou eſt cotté en chiffre 1. & eſt en garde moyenne, aſſituât la pointe de l'eſpée droit le tetin gauche du Preuoſt, tenant la main gauche ſur le giron gauche: comme eſt cotté cy deſſus en chiffre a ſa pourtraiture au derriere de ſon chapeau 61.

Et

Et s'il est gauché, faut qu'il tienne son pied droit sur ledit triangle, s'il veut bien executer & faire le principal coup, comme se verra cy apres, & se tiendra en mesme garde, s'il est assaillant, comme est cotté en chiffre à ceste dite pourtraiture dudit Lieutenant droicte, 61.

Voyla la fin, garde & tenue pour ledit Lieutenant, pour executer ledit triangle, contre le Preuost deffendant.

Sensuit la declaration, garde & tenue dudit triangle, pour ledit Preuost deffendeur.

ET pour ce faire, faut que le susdit prochain Preuost soit sur le pied gauche, tenât iceluy pied sur le coin du triangle, ou est cotté en chiffre à sadite pourtraiture, 1, ayât fait vn desdits desgainements, avec la desmarche à ce propre, & est demouré cedit Preuost en garde haute, tenât le dessus de la main que tient l'espee en haut, assituant la pointe de l'espee droit l'œil gauche dudit Lieutenant, & la main gauche droit son tetin, preste à destourner la pointe de l'espee dudit Lieutenant assaillant, comme est figuré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 62.

La fin de la garde & tenue pour ledit Preuost deffendant.

○

TRICTE DE

Sensuit comment il faut faire, pour executer vn fort bon & subtil coup, faignant en terre vn triangle par le Lieutenant assillant, le voullant faire contre le Preuost deffendant, dont ont tous deux sous leurs pieds le portrait & figure d'iceluy pour le bien faire.



ET pour le bien commencer, ce Lieutenant aduance
 ra le pied droit qu'il tenoit arriere, à ladite pourtrai-
 ture cotté en chiffre, 61, sur la semele ou est aupres du coin
 du triangle ou il y a cotté en chiffre, 2, & tirer vn estoc au
 visaige du Preuost, tenant la main que tient l'espée, les on-
 gles en haut, & la main gauche, droit son visaige, comme

L'ESPEE SEVLE.

est monstré apertemēt icy à ceste pourtraiture de ce Lieutenant cotté en chiffre, 63. 54

Voila comment doit tirer ledit Lieutenant un estoc qui servira d'espion pour commencer a faire cedit triangle.

Sensuit comment le Preuost se doit deffendre dudit estoc, tiré par ledit Lieutenant sur une figure en maniere de triangle.

ET pour ce faire, ledit Preuost ayant fait ladite desmarche, garde, & assituation qu'a fait à sadite pourtraiture cotté en chiffre, 62, a cedit Preuost tiré le pied gauche arriere, & la mis sur la semelle, ou est ou doit estre cotté en chiffre, 2, & a croisé cedit Preuost l'espée venant sur vn estoc, tiré par ledit Lieutenant, du fort le foible, lequel est déclaré en plusieurs lieux, tant desdits coups que aux opposites, & suites, tournant la main que tient l'espée, le ongles en haut, & presenter vn estoc au visaige dudit Lieutenant, tenant sa main gauche droit & dessus la cuisse, comme est cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 64.

Voila la fin & deffence du commencement & premier coup que tirera ledit Lieutenant contre ledit Preuost.

○ ij

TRAICTE DE

Et pour la premiere opposite, & suite dudit triangle, pour le Lieutenant assillant, contre le Preuost deffendant, il se fait sur vn estoc ou renuers d'hault, pour le Lieutenant.



POur bien faire ceste premiere opposite & suite, pour ledit Lieutenant, faut ayât le pied gauche sur la semelle du triangle, ou est cotté aux pourtraitures susdites en chiffre, 1, aduancer le pied droit sur la semelle ou est cotté, ou doit estre 3, en chiffre, & passer la pointe de l'espee par dessous la garde de l'espee du Preuost, ayant fait & tiré le susdit coup, & tirer vn estoc d'hault sur le costé droit du Preuost, pour ceste premiere opposite & suite, tenât la main que tient l'espee les ongles en bas, & la main gauche droit

L'ESPEE SEVLE.

le tetin, comme est monstré à sadite pourtraiture cotté en chiffre, 65. 55

La fin de la premiere opposite & suite dudit triangle, pour le Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant.

Sensuit la deffence de la premiere opposite & suite, pour ledit Preuost contre ledit Lieutenant.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost regardant la pointe de l'espee dudit Lieutenant, quand elle passera par dessous la garde de son espee, pour luy titer vn estoc d'haut, ou renuers, au chois dudit Lieutenant, attēdu qu'il est assaillant, & pour la cōseruation de ceste premiere opposite & suite de cedit triangle, fait par le Lieutenant, est besoin que ledit Preuost croise l'espee dudit Lieutenant, du fort le foible, estant sur son pied droit, & presenter vn estoc au visage dudit Lieutenant, tenant la main que tient l'espee le dessus d'icelle en haut, & la main gauche droit le tetin, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 66.

Voila la fin & deffence de la premiere opposite dudit triangle pour ledit Preuost.

TRAICTE DE

Sensuit la seconde opposite & suite, qui est un estoc ou main-droit d'hault, prouenant dudit coup du triangle pour le Lieutenant assillant, contre le Preuost deffendant.



Encores cedit Lieutenant pour ceste seconde opposite dudit triangle, si ledit Lieutenēt voit que ledit Preuost se soit deffendu de ceste iusdite premiere opposite, faite & tirée sur l'arriemain, comme est corté audit Preuost en chiffre, 66. & qu'il soit adroit. Ce present Lieutenant ayāt demouré sur la mesme desmarche du pied droit desrobbera son espee, par deffous la garde de l'espee du Preuost, par vn arriemain, & fera semblant de tirer vn arriemain à la cuisse du Preuost, montant à vn mesme instant son espée en haut, & pour executer ceste seconde

LESPESEVLE.

opposite, croisera l'espee du Preuost du fort le foible, & luy presentera vn estoc au corps ou au visaige, changeant le pied droit, qui estoit sus le coin du triangle, ou est cotté en chiffre, 3, & le mettre sur la semelle ou est cotté, 2, tenât la main de l'espee les ongles en haut, & la main gauche droit le visaige, comme est monstré à la pourtraiture au derriere du chapeau cotté en chiffre, 67.

Voila la fin pour le Lieutenant contre le Preuost.

Sensuit le contraire de ceste seconde opposite & suite pour ledit Preuost.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost estant sur le pied gauche ayât fait sa desmarche, comme est dit cy dessus ausdites figures de dits trois desgainemés, cotté en chiffre 2, & 4. & comme est ausi monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost, 62, & pour se biē garder de cedit coup tiré par ledit Lieutenant, en maniere & façon de triangle, est besoin que ledit Preuost regarde bien la pointe de l'espee dudit Lieutenant, & ne la perde iamais de veue & quād le Lieutenant susdit aduācera son pied droit pour tirer vn estoc ou reuers d'hault, faut que ledit prochain Preuost croise iceux coups, du fort le foible, & luy presenter vn estoc au visaige, cōme est monstré cy dessus à la dite pourtraiture cotté en chiffre, 64, & pour faire & executer ceste seconde opposite, pour cedit Preuost, il sera sur le pied droit & croisera l'estoc venāt sur le réuers qu'aura tiré ledit Lieutenant, du fort le foible, tenāt la main que tient l'espee, les ongles en haut presentant vn estoc au visaige dudit Lieutenant, & tiēdra la main gauche ledit Preuost droit la braye, comme est cotté cy dessus en chiffre, 68.

Voila la fin & deffence dudit coup, pour ledit Preuost.

TRAICTE DE
*Tenue & garde du premier coup, pour executer & faire
 le quatriangle pour le Lieutenant & Preuost.*



Faut bien noter, que pour faire & executer cedit quatriangle pour le Lieutenant, faut qu'il aye le pied gauche sur le coin dudit quatriangle, cotté en chiffre, 1, ayant fait vn desdits trois desgainemens, avec sa desmarche, & à ceste garde faut qu'elle soit moyennement basse, le trenchant de l'espee en bas, & la pointe de l'espee droit le ventre, tenant la main gauche droit l'estomac, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 69.

Voila la fin garde & tenue pour ledit Lieutenant, pour commencer, faire & executer le quatriangle, contre le Preuost deffendant.

Deffinition.

L'ESPEE SEVLE.

57
Definition, garde & tenue pour ledit Preuost deffendant, pour se garder & deffendre dudit quatriangle tiré par ledit Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost soit sur le pied gauche, dont iceluy pied sera mis sur la semelle, ou est cotté en son quatriagle en chiffre, 1, estât en garde moyenne ayant fait sa desmarche, desgainement que dessus est en plusieurs lieux dit, tenant la garde de l'espée le dessus de la main que tient icelle en haut, & par cōsequent les ongles d'icelle main en bas, & la main gauche sur son giron gauche, comme est monstré cy dessus à sa poutraiture & figure, cotté en chiffre, 79.

Si apres sera monstré un fort bon coup pour le Lieutenant assaillant, & pour le Preuost deffendant, en maniere de quatriangle & tout ce que y est requis scauoir par lesdits Lieutenens & Preuosts, & par consequent aux autres suppots.

P

TRAICTE DE
Premier coup & suite du quatriangle, pour
le Lieutenant & Preuost.



ET pour le bien faire est besoin pour le premier coup que le Lieutenant, ayât fait vn desdits desgainements demoure sur le pied gauche, qui est sur la semelle cotté en chiffre, 1, & pour executer ce coup faut que cedit Lieutenant aduance le pied droit sur la semelle ou est cotté en chiffre, 2, & tirer vn roide estoc d'hault, tenant la main que tient l'espée les ongles en haut, & la main gauche sur son giron droit, comme est mōstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du chapeau, 71.

Voila comment il faut que ledit Lieutenant commence à faire ce coup, en maniere de quatriangle, le feignât ainsi estre en terre.

L'ESPEE SVLE.

58
Sensuit comment il faut que ledit Preuost se deffende de ce coup,
fait & tiré par ledit Lieutenant, faignant & figurant vn
quatriangle en terre, tel que cestuy cy dessus.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost soit sur le pied
gauche, comme est môstré & dit cy dessus à sa premie-
re tenue. Et pour bien deffendre cedit coup, fait comme
dit est, en quatriangle, par ledit Lieutenant, sur vn estoc ou
maindroit d'haut. Ledit Preuost tirera ledit pied gauche,
de la semelle dudit quatriangle, ou est cotté en chiffre, 1,
& pausera le pied gauche sus vn petit coin du triangle, ou
est cotté en chiffre, 3, & croisera l'espée dudit Lieutenant,
du fort le foible, detournât le maindroit ou estoc, tiré par
ledit Lieutenant en quatriangle, comme dit est, presen-
tant par ledit Preuost vn estoc, droit l'œil gauche dudit
Lieutenant, & tiendra la main que tient l'espée les ongles
en haut, & la main gauche droit sa braye, comme est mô-
stré cy dessus à la portraiture dudit Preuost, cotté en chif-
fre 72.

Voila ce que doit faire ledit Preuost, pour soy deffendre àudit
quatriangle, tiré par ledit Lieutenant assaillant.

P ij

TRAICTE DE
 Premiere opposite & suite du quatriangle
 pour le Lieutenant & Preuost.



ET pour continuer, faire & executer cestepremiere op-
 posite ou suite dudit quatriangle pour le Lieutenant,
 est encores besoing qu'il face vne suite, voyant que ledit
 Preuost a esté adroit, & non ignorant, attendu qu'il s'est
 bien deffendu, à ceste cause doit ledit Lieuent desrober
 son espée par desous la garde de l'espée du Preuost, & mer-
 tre le pied gauche sur la semelle ou est cotté en chiffre, 3.
 En passant vn maindroit, tirant vn peu le corps en arriere,
 & oster le pied droit du lieu ou estoit cotté en chiffre 2.

L'ESPEE SEVLE.

Et comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre au derrière du chapeau, 73. 59

Voila quedoit encores faire ledit Lieutenant, pour la premiere opposite, comme est requis en cedit coup de quatriangle.

Sensuit la deffence de ceste premiere opposite & suite, de cedit quatriangle pour ledit Preuost deffendant, contre le Lieutenant assillant.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost soit sur le pied gauche, sur le coin de son triangle, ou est cotté en chiffre, 1, & le pied droit sur la semelle ou est cotté aussi en chiffre, 2. Et pour la deffence de cestedite premiere suite, estant ledit Preuost sur le pied droit, a croisé l'espee du dit Lieutenant, du fort le foible, & luy a présenté vn estoc à son visage, tenant la main que tient l'espee le dessus d'icelle en haut, & la main gauche la tient droit le tetin, cōme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, & figure cotté en chiffre, 74.

Voila que doit faire ledit Preuost, pour se garder de cestedite opposite, qu'a tiré ledit Lieutenant iusques icy.

P iij

TRAICTE DE

Senfuit le paracheuement dudit quatriangle, qui est sur vn
maindroit ou estoc d'hault, tiré par ledit Lieutenant,
contre le Preuost.



Pour bien paracheuer cedit quatriagle pour ledit Lieutenent, cõtre le Preuost, faut que ledit Lieutenent, ayãt le pied droit sur la semelle cotté en chiffre, 4, & le pied gauche sur la semelle cotté, 3, desrobera son espée par dessous la garde de l'espée du Preuost, & tirera vn maindroit ou estoc d'hault, pour paracheuer ledit quatriangle, tenãt ledit Lieutenent la main de l'espée les ongles en bas, & la main gauche droit son visage, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 75.

Voicy le paracheuement dudit coup, fait en façon de quatriangle, pour ledit Lieutenent, contre le Preuost deffendant

L'ESPEE SEVLE.

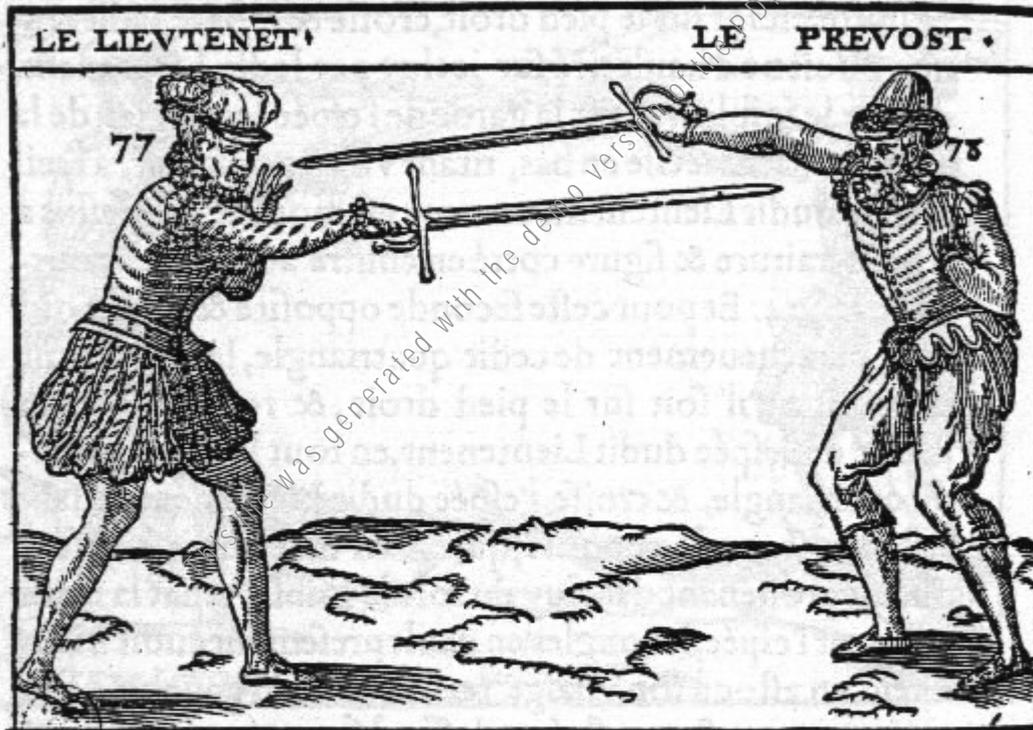
Sensuit la deffence & paracheuement dudit coup, avec ses deux suites, en facon de quatriangle pour ledit Preuost deffendant, contre ledit Lieutenant assillant.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost pour la premiere suite. estant sur le pied droit, croise & rabate ledit renuers ou estoc d'hault tiré sur iceluy par ledit Lieutenant, du fort le foible, tenant la garde de l'espée les ongles de la main que tient icelle en bas, tirant vn estoc d'hault, à l'œil gauche dudit Lieutenant, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chiffre aux autres pourtraitures, 74. Et pour ceste seconde opposite & suite, qui est le paracheuement de cedit quatriangle, ledit Preuost faut aussi qu'il soit sur le pied droit, & regarde bien la pointe de l'espée dudit Lieutenant, en tout le discours dudit quatriangle, & croise l'espée dudit Lieutenant faisant ceste dite seconde opposite, qui est vn maindroit ou estoc d'hault prouenant d'iceluy du fort le foible, tenant la main que tient l'espée, les ongles en hault presentant audit Lieutenant vn estoc à son vizaige tenant la main gauche à son tetin: comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 76.

La fin dudit quatriangle pour ledit Preuost.

Après auoir traicté cy dessus de tout l'art, ordre & pratique de ladite espée seulle, & defini tout ce que y est requis, tant en assillant que en deffendant, i'ay bien voulu cy apres traicter & monstrer quatre fort bonnes & subtiles prinZes qui se peuuent faire, tant en assillant que en deffendant comme se verra cy apres à leurs pourtraitures.

TRAICTE DE
 Cy apres est monstré & declaré le plan, & tenue du Lieutenant
 assillant, pour monstrer à faire la premiere prinse,
 contre le Preuost.



ET pour ce faire, faut que cedit prochain Lieutenant soit
 sur le pied gauche, ayant fait comme dit est, la desmar-
 che, garde & assituation susdite, aux premiers plans, & à
 ceste cy faut qu'il se tiène sur le pied droit, en garde moyē-
 ne, tenant la main de l'espée les ongles en bas, & la main
 gauche droit le visage, pour estre plus pres à rabatre d'icel-
 le vn estoc dh'aut, s'il aduenoit que ledit Preuost, ou au-
 tre deffendeur luy tiraist, car tous estocs sont aisez à def-
 fendre, & à detourner de la main: mais qu'on ne les faille,
 attendu

attendu que la pointe est en l'air, & loin de la force dont elle procedde, qui est de son tireur. Et toute chose qui est en l'air est facile à detourner: comme il est prest à faire, si aduenoit que le Preuost auāçast sa pointe dauantage, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du col, 77.

La fin de la garde & tenue pour ledit Lieutenant assaillant, lequel veut monstrer au Preuost à faire la premiere prinse.

Sensuit la garde & tenue pour le Preuost, pour se deffendre de la premiere prinse contre ledit Lieutenant, comme ce uerra cy apres à la portraiture que s'ensuit en chiffre, 90.

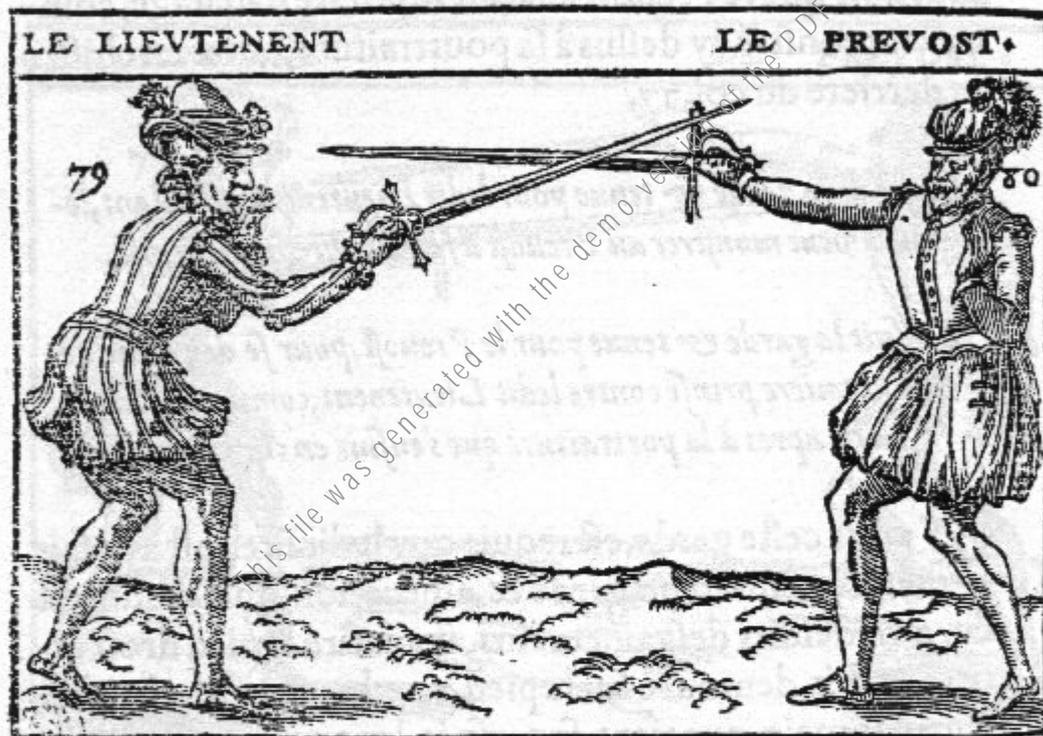
ET pour ceste garde, est requis que ledit Preuost aye fait mesme desmarche, garde & assituation, que dessus est dit, à vn desdits desgainements, ayant tiré le pied droit arriere, & soit demouré sur le pied gauche, en garde haulte, tenant la main que tient son espée les ongles en bas, assituāt la pointe d'icelle droit l'œil gauche dudit Lieutenant, tenant aussi la main gauche droit son retin: comme est monstré cy dessus à sadite pourtraiture cotté en chiffre au derriere de son chapeau, 78.

La fin de ladite garde & tenue pour ledit Preuost deffendant.

9

TRAICTE DE

En ces deux pourtraitures suiuanes, est mōstré le premier coup, qui est vn maindroit ou estoc d'hault, tiré par le Lieutenant, contre le Preuost pour faire la premiere prinse de ceste espée seule.



Et pour ce faire, cedit Lieutenant ayant fait sa desmarche, garde & assituation susdite, est demouré sur le pied gauche, & y estât pour excuter ce coup, qui est vn maindroit, ou estoc d'haut, cedit prochain Lieutenant a aduancé le pied droit, & a tiré vn maindroit ou estoc à son chois cōtre le Preuost, tenāt la main que tiēt l'espée les ongles en haut, & la main gauche droit son nez, comme est mōstré à la pourtraiture cotté au derriere du coi en chiffre, 79.

Voilà la fin du coup que doit tirer ledit Lieutenant au Preuost pour faire la premiere prinse de ceste espée seule.

L'ESPEE SEVLE.

62

*Sensuit la ruition & deffence du premier coup pour le Preuost,
pour se preparer à faire la premiere prinse que verrez
cy apres aux pourtraitures.*

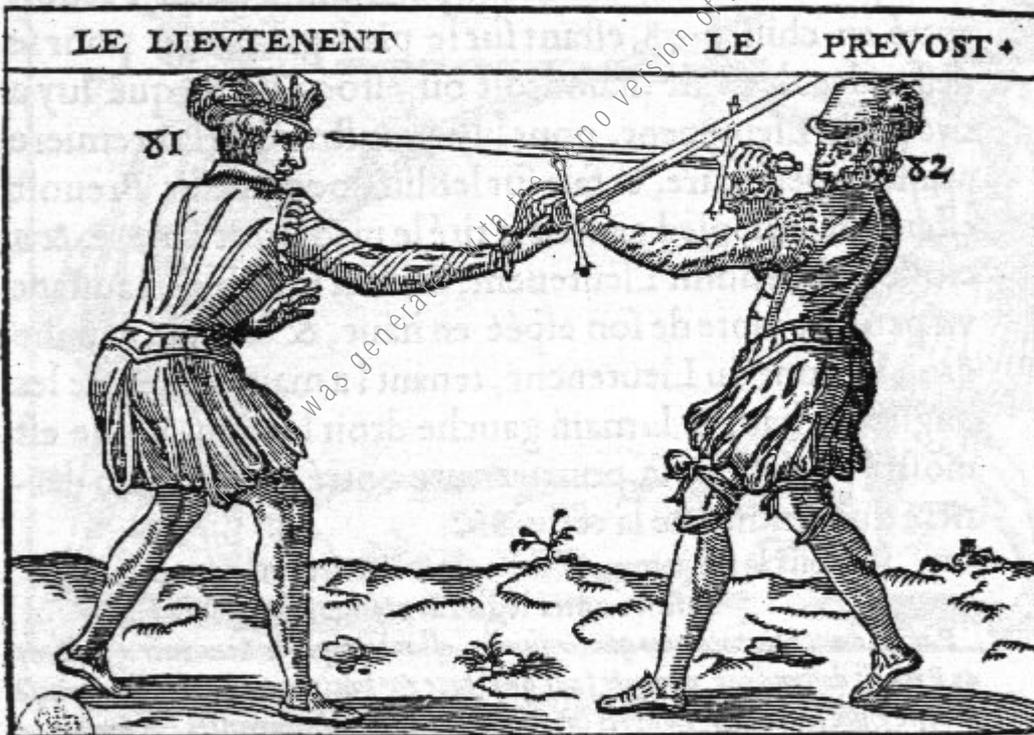
ET pour ce faire, faut que ledit Preuost ayant aussi fait sa desmarche, desgainemēt, est demouré en garde haute, telle qui est figuré cy dessus à la portraiture dudit Preuost cotté en chiffre, 78, estant sur le pied gauche, & pour se deffendre de cedit maindroit ou estoc d'haut, que luy a tiré ledit Lieutenant, pour luy monstrier que la premiere prinse ce peut faire, & fait sur lesdits coups, cedit Preuost estant sur ledit pied gauche, a tiré le pied droit arriere, & a croisé l'espée dudit Lieutenant, du fort le foible, haussant vn peu la pointe de son espée en haut, & la main gauche droit le front du Lieutenant, tenant la main de l'espée les ongles en haut & la main gauche droit le terin, cōme est mōstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre au derriere du sommet de la teste, 80.

Voila la fin comment le Preuost a deffendu le coup
fusdit contre ledit Lieutenant.

*Par ces deux pourtraitures qui sensuiuent, est mōstré par le Lientenēt assaillant
au Preuost deffendant, commēt faut qu'il face & tous autres, la premiere prinse
de ceste espée seule, & en apres luy sera monstrier de conueprises, de sorte que
quiconques obseruera tout ce que dit est, & ce qui sensuit cy apres, sans rien ob-
mettre, il ne se trouuera iamais surprins ne offencé, & c'il se treuve, faudra qu'il
confesse que n'est la faute de l'Auteur ne de l'art, ains la sienne, ayant commis la
faute, de sorte que qui cognoit sa faute tel ce peut dire estre doctre attendu que de
soymesmes se pourra instruire & reprendre.*

Je vous aduertis tous suppots de Mars, que cedit art, & sciéces des armes n'ont esté redigé par l'Auteur pour en abuser, ains pour cōseruer vostre honneur & santé, car quiconque fera autremēt la reigle ne faudra à l'Auteur ne à l'art, ains à celuy qui en abusera, & pourtant les sages dominant les altres & mauuaises volontez.

TRAICTE DE
*Premier coup, tiré sur le maindroit, ou estoc d'hault, pour
 la premiere prinse par le Licutenant, & presque
 executée par le Preuost, comme icy est
 monstré.*



ET pour ce faire, est besoin que cedit Lieutenent ayant fait ladite desmarche, garde, & assituation, estant sur le pied gauche, fault qu'il aduāce le pied droit, comme est monstré à la figure & pourtraiture susdire, corté en chiffre, 79. Et aussi cedit prochain Lieutenent, estât sur le pied gauche cy dessus, a aduācé le pied droit, & a tiré vn estoc d'hault, ou vn maindroit au Lieutenent, tenāt la main que tient l'espée les ongles en hault, & tient aussi cedit Lieute-

L'ESPEE SEULE.

nér, sa main gauche droit son estomac, au deffous du bras de son espée, comme est monstré à sa pourtraiture, cotté en chiffre 81. 63

Voyla la fin du coup qu'a tiré ledit Lieutenant, pour monstrer au Preuost à faire la premiere prinse de ceste espée seule.

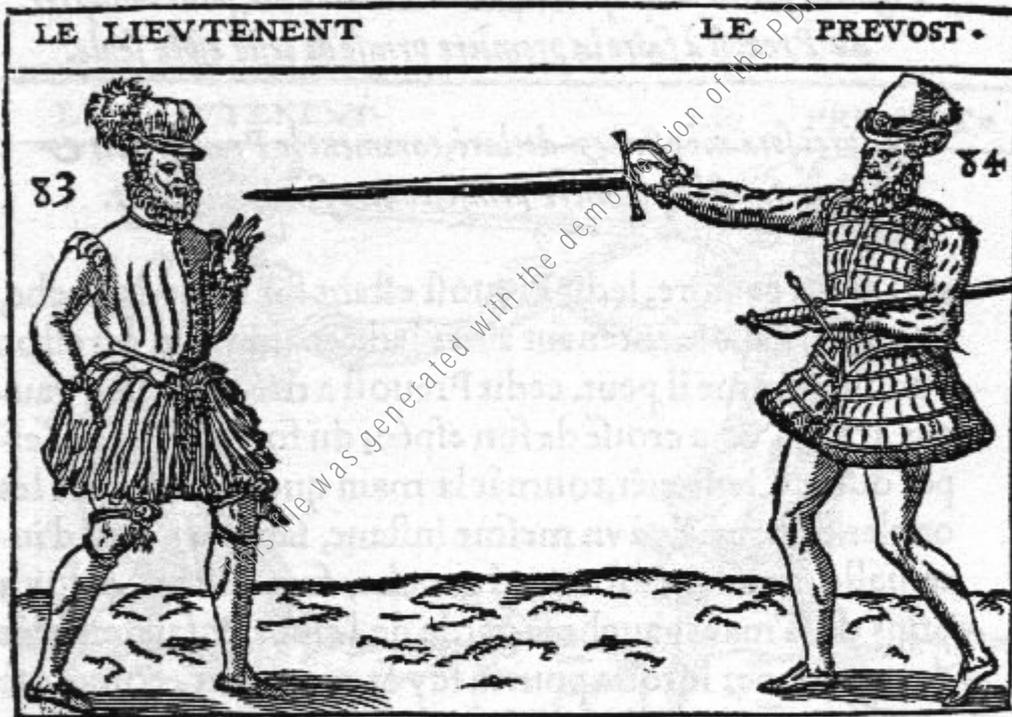
Cy apres sera monstré & déclaré, comment le Preuost doit & peut faire la premiere prinse, contre son Lieutenant.

ET pour ce faire, ledit Preuost estant sur le pied gauche, quand ledit Lieutenant a tiré ledit maindroit, ou estoc d'hault: comme il peut, cedit Preuost a tiré ledit pied gauche arriere, & a croisé de son espée, du fort le foible, l'espée dudit Lieutenant, tournât la main que tient l'espée les ongles en haut. Et à vn mesme instant, sans bien peu d'interualle, a aduancé son pied gauche, fort aduant, & luy a prins de sa main gauche la garde de l'espée, & fait semblât de luy donner le tour, pour la luy faire quitter, comme se verra cy apres, tenant la pointe de l'espée droit le front cōme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure, cotté en chiffre, 82.

Voicy la fin de la premiere prinse, presque executée pour ledit Preuost deffendeur, contre ledit Lieutenant.

Q iij

TRAICTÉ DE
*Premiere prinse, monstrée par le Lieutenant, & à ce coup
 aussi monstrée par iceluy, & executée par le Preuost:
 comme est monstré icy.*



ET pour bien monstrer icy par ce Lieutenant, comment il fault que le Preuost face, & execute ceste premiere prinse, est besoin, & faut que ce Lieutenant soit sur le pied gauche, & y estant aduâcer le pied droit, & tirer vn main-droit, ou estoc d'hault, à l'encontre du Preuost deffendâr. Et estant suprint du Preuost qui luy a osté son espée, a esté ledit Lieutenant contraint de retirer son pied droit, & demourer sur le pied gauche, & tenir sa main gauche deuât son retin, la tenant preste à deffendre la pointe de l'espée

L'ESPÉE SEULE.

du Preuost, & tient aussi cedit Lieutenant la main gauche contre la cuisse gauche, comme est monstré à la pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du col, 83.

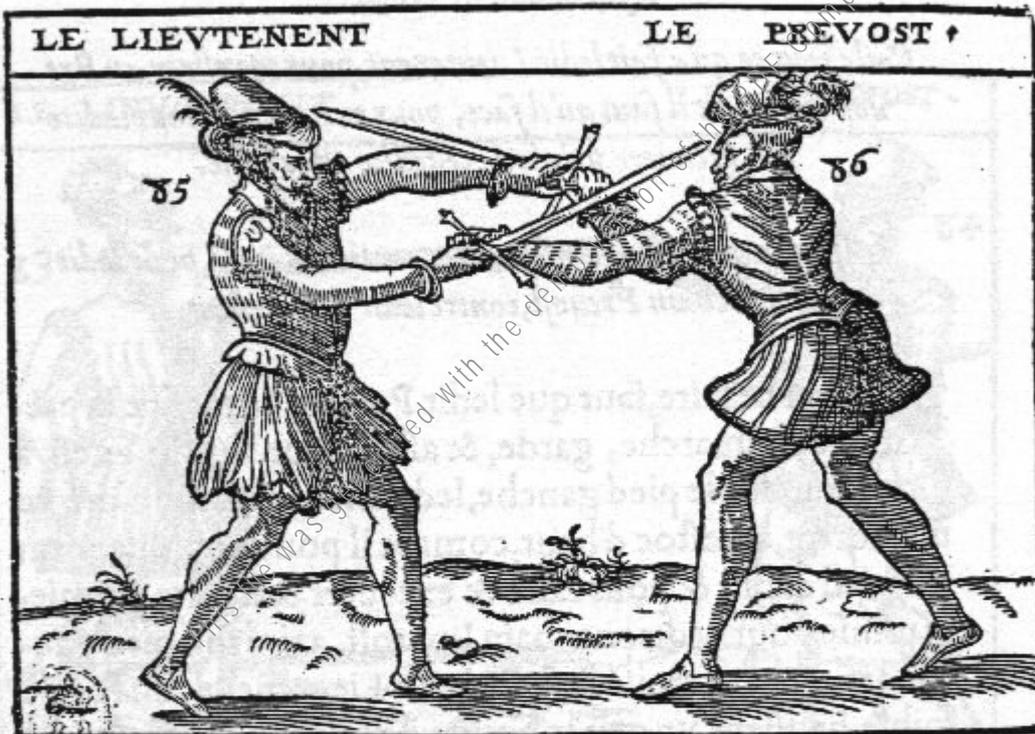
Voila tout ce qu'a fait ledit Lieutenant, pour monstrer au Preuost comment il faut qu'il face, pour executer du tout ladite premiere prinse de cestedite espée seule.

Sensuit la premiere prinse, & execution d'icelle, pour ledit prochain Preuost, contre ledit Lieutenant.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost, ayât fait la premiere desmarche, garde, & assituation susdite, c'est à dire, estant sur le pied gauche, ledit Lieutenant luy a tiré vn maindroit, ou estoc d'haut, comme il pouuoit, aduancant son pied droit: & pour faire & executer cestedite premiere prinse pour cedit prochain Preuost, a tiré son pied gauche arriere, & a croisé l'espée dudit Lieutenant, du fort le foible, haussant vn peu la pointe de l'espée en haut, & à vn mesme instant, sans bien peu d'interualle, a ledit Preuost aduancé le pied gauche, & avec la main gauche a prins la garde de l'espée dudit Lieutenant, tournât le dessus d'icelle en bas, donnant le tour, pour luy faire quitter l'espée, & la porter sous le bras, presentant la pointe de l'espée droit la bouche, dudit Lieutenant, comme est monstré cy dessus à ladite pourtraiture, cotté en chiffre, .84.

Voila la fin, & demonstration dudit Lieutenant, & l'execution de ladite premiere prinse, pour cedit Preuost.

TRAICTE DE
A prinse faut faire contreprinse, comme est icy monstré
par ce Lieutenant au Preuost.



ET pour ce faire, le Lieutenant estant sur le pied gauche, tirera vn roidde maindroit, ou estoc d'ault, sur le costé gauche dudit Preuost, & à vn mesme instant tournera aduancer le pied gauche, & prendra la garde de l'espée dudit Preuost venant par dessous son bras, & voulant donner le tour, le Preuost a fait la contreprinse qui est tout de mesme comme luy auoit dit & monstré, comme est cy dessus à sa portraiture, cotté en chiffre au derriere de son col, 85.

*Voila la fin pour faire ceste contreprinse
pour le Lieutenant.*

Senfuit

L'ESPEE SEVLE.

*Sensuit la contreprinse pour le Preuost, contre ledit
Lieutenant assaillant.*

65

ET pour ce faire, ledit Preuost sera aussi sur le pied gauche, en garde haute, & quand ledit Lieutenant aduancera le pied droit, pour tirer vn maindroit ou estoc d'hault, comme il peut à son chois, le Preuost tirera le pied gauche arriere, & croisera ledit maindroit ou estoc, tiré par ledit Lieutenant, du fort le foible, & quand il verra que ledit Lieutenant aduancera le pied gauche pour luy venir prendre la garde de l'espée pour faire ladite prinse, ledit Preuost ce voyant à vn mesme instant aduancera le pied gauche, & prendra aussi la garde de l'espée dudit Lieutenant avec sa main gauche, la passant par dessous le bras, de l'espée, tournant le dessus de la main en bas, & l'ayant prinse fera semblant de tourner icelle main pour luy oster l'espée du poin, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost, cotté en chiffre au derriere du col, 86.

*La fin de la contreprinse pour le Preuost,
contre le Lieutenant.*

*Aux figures & pourtraitures qui sensuiuent, est monstré cōment
ladite cōtreprinse cottée 85, & 86. est executée, sāt pour le Lieu-
tenant que pour le Preuost, de sorte que ledit Lieutenant ayant
bien obserué la volonté dudit auteur, a osté l'espée du tout au
Preuost, & aussi le Preuost ayant fait le mesme, obseruant de
sa part ce qu'il deuoit, a osté l'espée audit Lieutenant, de sorte
qu'on verra cy apres que le Lieutenant a l'espée du Preuost, & le
Preuost a l'espée du Lieutenant, comme est cotté en chiffre cy
apres aux pourtraitures du Lieutenant, 87, & au Preuost, 88.*

R

LES PÉE SEVLE.

*Sensuit une contreprinse, monstrée cy dessous par le
Lieutenant, & executée par le Preuost.*



ET pour ce faire, le Lieutenant estât sur le pied gauche, cōme dit est, aduācera le pied droit, tirāt vn maindroit ou estoc d'hault sur le Preuost, & à vn mesme tēps de rechef aduācera le pied gauche, & prédra l'espée dudit Preuost par desous son bras droit, tournant la main gauche, dōnāt vn tour pour luy faire quitter l'espée, & voyāt que le Preuost a esté prōt & habile de luy en faire autāt à vn mesme temps, cedit Lieutenant a desmarché sondit pied gauche arriere, & tenāt l'espée dudit Preuost desous son bras gauche, & incōtinent a remis la main droite à la poignée

L'ESPÉE SEVLE.

de l'espée, faisant semblant de remettre l'espée au poin: cō-
me est monstré à sa pourtraiture cy dessus cotté en chiffre
au derriere de sa teste, 87.

*Voyla la fin de la contreprise executée pour le
Lieutenant contre le Preuost.*

*Sensuit une fort bonne contreprise pour le Preuost, corres-
pondante à la contreprise cy dessus faicte
par ledict Lieutenant.*

ET pour ce faire, ledit prochain Preuost sera aussi sur le
pied gauche, en garde haute, & quand ledit Lieutenant
aduancera le pied droit, comme il doit & peult, pour tirer
vn maindroit ou estoc d'hault, ledit Preuost tirera le pied
gauche arriere, & croisera l'espée dudit Lieutenant du fort
le foible, rabarant ledit maindroit, ou estoc d'hault, qu'il a
tiré, & quand il verra que ledit Lieutenant aduancera le
pied gauche, pour luy prendre la garde de l'espée, pour fai-
re sa prise, le Preuost aduancera le pied gauche à vn mes-
me temps comme luy, & prédra ledit Preuost la garde de
l'espée dudit Lieutenant par dessous son espée tournant
ledit Preuost le dessus de la main gauche en bas comme
estmōstré cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost cotté
en chiffre 88.

*Voyla la fin de la contreprise, pour ledict Preuost,
contre ledict Lieutenant.*

R ij

TRAICTE DE
Tenue, & garde de la seconde prinse, pour le Lieutenant,
contre le Preuost.



ET pour ce faire, le Lieutenant ayât fait vn desdits desgaineméts est demouré sur le pied gauche, en garde basse, assituant la pointe de son espée droit la braye du Preuost, son disciple, luy faisant faire & tenir en garde moyenne, & tient cedit Lieutenant le trenchant de l'espée en bas, & la main gauche droit sa poitrine: comme est monstré cy dessus à la presente pourtraiture du Lieutenant, cotté en chiffre, au derriere du col, 89.

*La fin & definition de ceste garde basse, pour le
Lieutenant assaillant.*

L'ESPEE SEVLE.

67

Après avoir traité cy dessus de la garde & tenue dudit Lieutenant. Reste à traiter de la garde & tenue pour ledit Preuost deffendant.

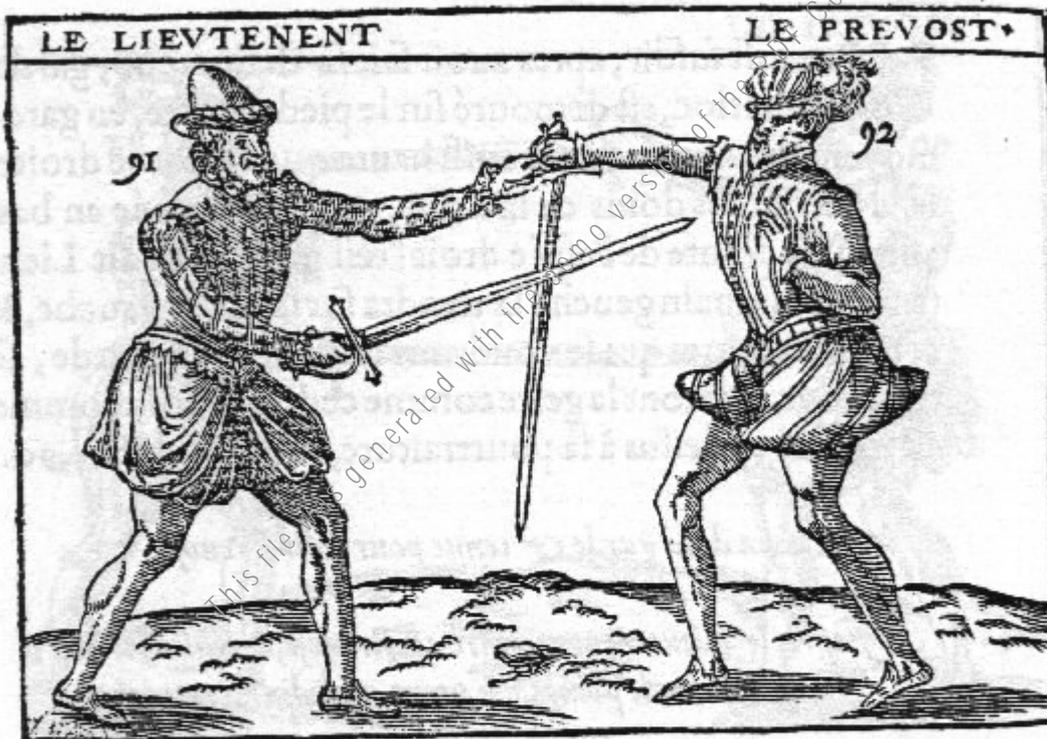
LE Preuost susdit, apres avoir fait sa desmarche, garde, & assituation, est demouré sur le pied gauche, en garde moyenne, tenant la garde aussi haute que l'espaule droite, & la pointe des doids de la main, que tient l'espee en bas, assiruât la pointe de l'espee droit l'œil gauche dudit Lieutenant, & la main gauche la tiendra sur sa cuisse gauche, & & tous les autres qui se voudront tenir sur ceste garde, se tiendront, & feront la geste comme cedit Preuost: comme est môstré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre, 90.

La fin de la garde & tenue pour ledit Preuost.

Cy apres le Lieutenant monstre au Preuost, comment il doit faire la seconde prinse, & pourtant ledit Lieutenant commence à ce faire.

R ij

TRAICTE DE
*Seconde prinse pour le Lieutenant demonstrateur,
 contre le Preuost deffendeur.*



ET pour ce faire, le Lieutenant fera, & se mettra comme
 dit est, en garde basse, sur le pied gauche, assituant la
 pointe de l'espée comme dit est, droit la braye, ou ceinture
 du Preuost: comme est cotté en chiffre cy dessus à leurs
 pourtraitures. 89. & 90. Et pour faire, & executer ceste se-
 conde prinse pour cedit Lieutenant, qui est assaillant de-
 monstrateur, estant sur la garde basse, que dit est, aduance-
 ra le pied droit, faisant semblant de tirer vn maindroit ou
 estoc d'hault, prouenant d'iceluy, le Preuost se voyant ainsi

chargé d'un tel coup, se vouldra deffendre, croisant & rabatant l'espée dudit Lieutenant: & alors cedit Lieutenant advancera le pied gauche, & luy tirera un arrieremain sur la teste, le Preuost le vouldra rabatre de rechef de son espée, alors cedit Lieutenant advancera le pied gauche à un instant, & luy prendra la garde de son espée avec sa main gauche, & luy presentera un estoc à son estomac, comme est monstré à la pourtraiture cotté en chiffre au derriere de son col, 91.

Voicy la fin de la seconde prinse, & demonstration d'icelle, pour ledit Lieutenant, contre le Preuost.

Sensuit se que doit faire ledit Preuost, pour la seconde prinse contre ledit Lieutenant.

ET pour ce faire, ledit Preuost est ar aussi sur le pied gauche, en garde moyenne: comme est cotté cy dessus à la pourtraiture en chiffre 90. Le Lieutenant ayant tiré un maindroit, ou un estoc d'hault, à son obtion, le Preuost a tiré le pied gauche arriere, & a croisé, & rabatu l'espée du Lieutenant, du fort le foible, & voyant qu'il a esté circonvenu par la desmar che & prinse susdite dudit Lieutenant, ledit prochain Preuost voyant ladite circonvention, fait signe de sa main gauche, qu'il veult detourner & rabatre l'estoc que luy veult, & peut tirer ledit Lieutenant, comme est monstré cy dessus à ladite pourtraiture & figure plus prochaine cotté en chiffre au derriere de la teste, 92.

La fin de la seconde prinse qu'a fait ledit Lieutenant, au susdit Preuost, & ce qu'a peu faire icelluy.

TRAICTE DE

Seconde prinse monstrée par l'Auteur au Lieutenant, & exécutée par iceluy, contre le Preuost, à celle fin qu'il en puisse faire autant à vn autre.



ET pour ce faire, faut que cedit prochain Lieutenant, estât sur le pied droit auance le pied gauche, & tire vn maindroit, ou estoc d'haut, sur le Preuost, le desrobât sur le renuers, passant l'espée par dessoubs la garde de l'espée du Preuost, & à vn meime instant, & temps aduancera le pied gauche, & croisera l'espée du Preuost, du fort le foible, & luy prédra la garde de l'espée avec la main gauche, la tenant, faut tirer, & ainsi sera contraint de quitter icelle, voyant la pointe deuant soy, & ainsi feront tous les autres,

L'ESPÉE SEVLE.

69
res quand on leur fera de mesme: cōme est mōstré cy des-
sus à la pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du col, 93.

*Voila la fin de ceste seconde prinse monstrée & executée
par le Lieutenant au Preuost.*

ET le Preuost se voyant ainsi surprins & pressé obuiant
à l'accident & dāger qui peut aduenir, est contraint de
quitter l'espée & tirer le pied droit arriere, se preparant de
la main droite & gauche, de rabatre l'estoc, que ledit Lieu-
tenant luy veut tirer, mais il n'a garde: car il ne le fait que
pour luy monstrer comment il en pourra faire autant à
vn autre, imitant bien tout ce que luy a mōstré ledit Lieu-
tenant, ausdites prinse: comme est monstré cy dessus à
la pourtraiture dudit prochain Preuost, cotté en chiffre
au derriere du col. 94.

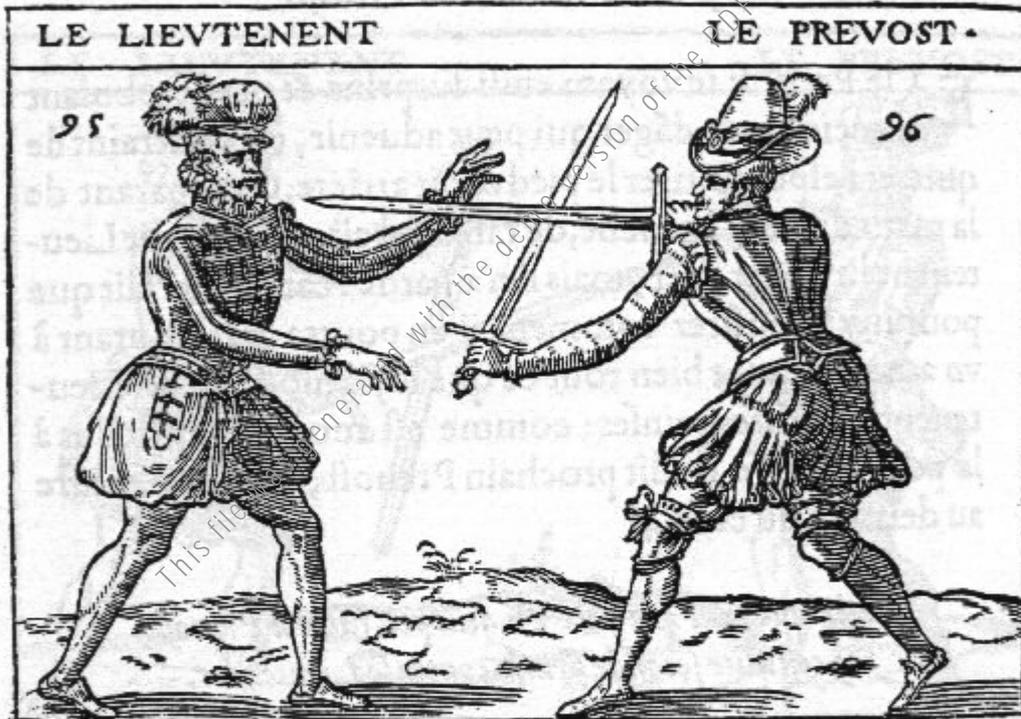
*Voila que faut que face & qu'a peu faire le Preuost,
à ceste dite seconde prinse contre le Lieutenant.*

*Cy apres sera monstré par pourtraicture & escrit, comment le
Lieutenant ayāt monstré audit Preuost, le Preuost luy en fait
autant, car ce n'est rien de scauoir qui ne le scait monstré.*

S

TRAICTE DE

Ceste seconde prinse, a esté monstrée & executée par ledit
Lieutenant, & à present est executée par le Preuost
contre son Lieutenant comme est monstré icy.



Ensuit icy la demonstration cōment ce Lieutenant veut
mōstrer & de fait monstre, à faire au Preuost ceste secō-
de prinse sur l'espée seule, & pour ce faire, ledit prochain
Lieutenant, estant sur le pied droit a tiré vn roide main-
droit, ou estoc d'hault sur lespaulle gauche du Preuost,
aduançant le pied gauche; & voyant la promptitude &
surprise que par son moyen, & instruction qu'a execu-
té le Preuost, le Lieutenant a esté contraint de retirer son-
dit pied droit, & quitter son espée qu'auoir a sa main droi-
te, & de la main gauche rabattre l'espée du Preuost, ce

Lieutenant se fust bien gardé s'il eut voulu que le Preuost ne luy eut fait ceste prinse, mais il a fait d'estre ignorant à celle fin que ledit Preuost luy fist ceste prinse, cōme est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Lieutenant cotté en chiffre au derriere de son bonnet. 95.

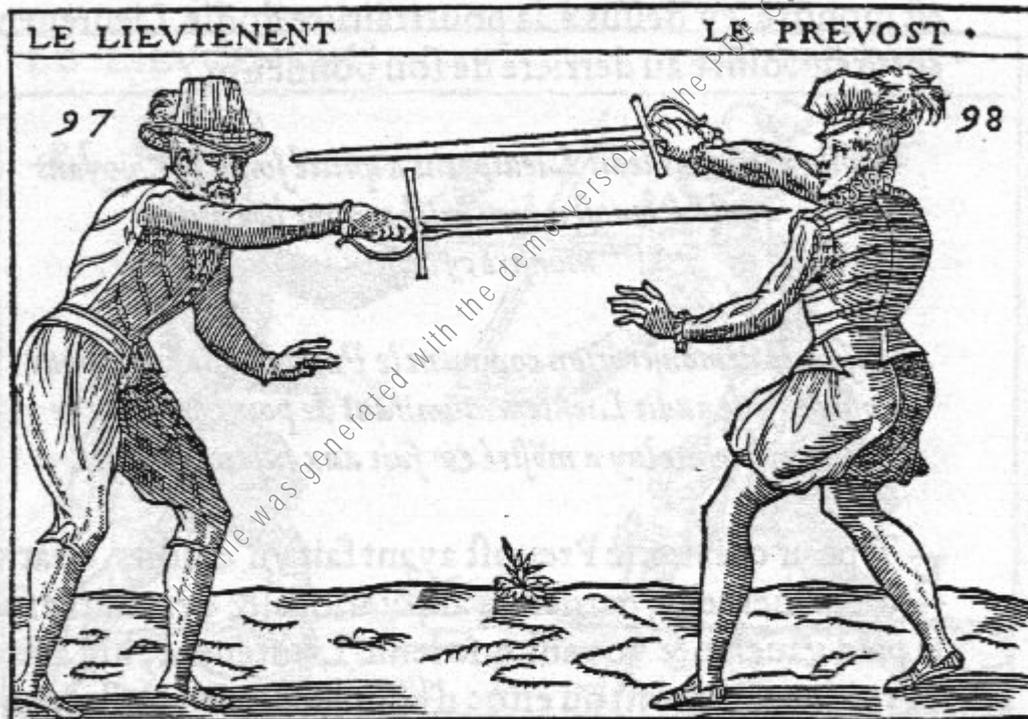
Voila comment ledit Lieutenant a quitté son espée, voyant que le Preuost a bien fait comme luy auoit monstré cy dessus.

Sensuit la demonstration comment le Preuost doit faire, pour oster l'espée audit Lieutenant imitant de point en point ce que luy mesme luy a monstré & fait aux susdites prinses.

ET pour ce faire, le Preuost ayant fait vn desdits quatre delgainemens, gardes & assiruarions, & demourât sur le pied gauche, & voyant que ledit Lieutenant, luy a tiré vn roide maindroit, ou estoc d'haut, ledit Preuost ayant bon entendement, & souuenance de ce que luy auoit fait & monstré ledit Lieutenant ayant le cœur de mesme, à ledit Preuost incontinent & sans interualle croisé de son espée celle dudit Lieutenant du fort le foible, & luy a présenté vn estoc à la gorge ou à peu pres qu'a esté la cause que luy à quitté son espée: comme est mōstré cy dessus à la pourtraiture & figure dudit Preuost, cotté en chiffre au derriere du chapeau. 96.

Voicy la fin de ceste seconde prinse executée par ledit Preuost contre ledit Lieutenant son instructeur, luy ayant monstré comme il debuoit faire.

TRAICTE DE
*Sensuit la garde & tenue pour faire la troiesme prinse pour
 le Lieutenant, contre le Preuost.*



ET pour ce faire, cedit Lieutenant ayant fait vn desdits quatre desgainements tel qu'il luy a pleu, est demouré sur le pied gauche, en garde moyenne, tenant la main que tient l'espee la pointe des doids en bas, l'assituât droit le tetin gauche du Preuost, tenant la main gauche sur la cuisse gauche, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du chapeau. 97.

Voila la fin, de la garde & tenue pour ledit Lieutenant, pour se preparer à faire ceste troiesme prinse contre le Preuost.

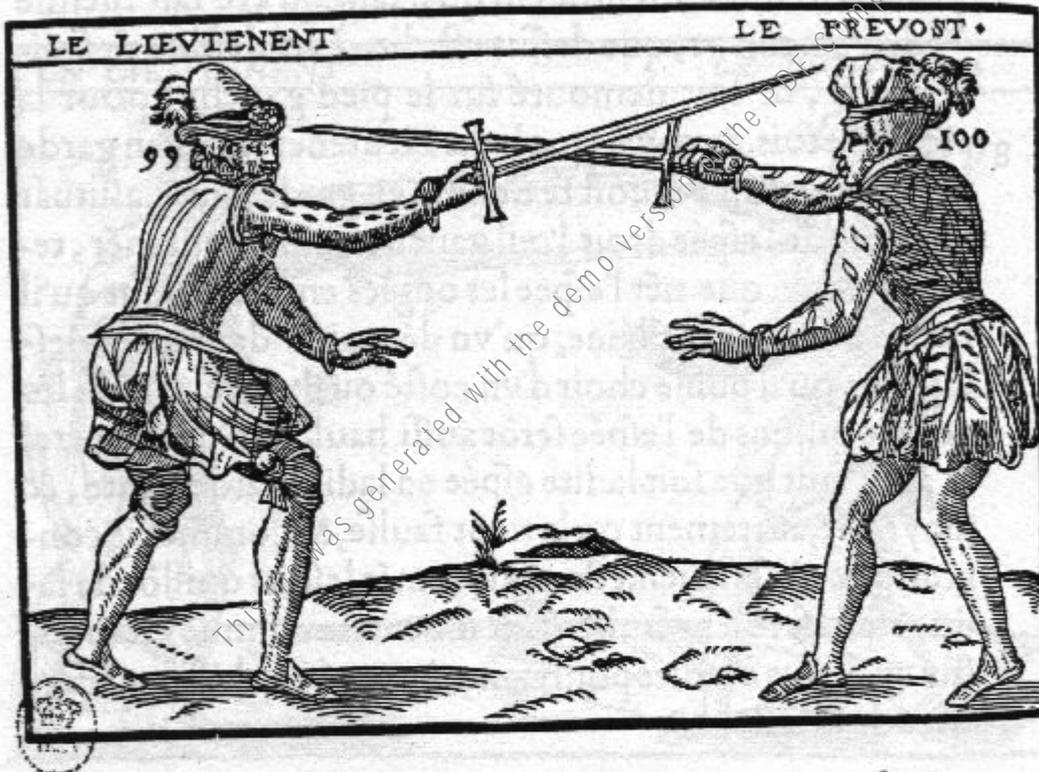
Cy apres est monstré la garde & tenue pour ledit Preuost.

LA garde dudit Preuost est, qu'il faut qu'aye fait mesme desgainement, que dessus est dit, à vn desdits desgainements, & soit demouré sur le pied gauche, pour la premiere fois, & voyât que ledit Lieutenét se tiét en garde moyenne, cedit Preuost se tiendra en garde haute, assituât la pointe de l'espée droit l'œil gauche dudit Lieutenét, tenant la main que tiét l'espée les ongles en bas, & faut qu'il tienne bien l'espée plaine, qu'un dé puisse demourer dessus, sans qu'il puisse choir d'un costé ou d'autre, & ainsi les deux quillons de l'espée serôt aussi hault l'un que l'autre, & ainsi faut que soit ladite espée en ladite garde haute, & moyenne, autrement on la tient faulse, & commet incongruité, & n'est si bien, estans autrement lesdits quillôs de ladite espée seroient faulusement inuentez: comme est monstré cy dessus à ladite pourtraiture, cotté en chiffre au derriere de la teste, 98.

Voila la fin de la garde & tenue pour ledit Preuost, pour tirer le premier coup: pour la troisieme prinse.

S iij

TRAICTE DE
*Sensuit le premier coup, pour faire & monstrer la troisieme
 prinse, pour le Lieutenant, & Preuost.*



ET pour ce faire, faut & est necessaire que cedit Lieutenent soit sur le pied gauche, ayant fait tout ce qui y est requis, c'est à dire, comme la desmarche susdite, & vn desdits trois desgainements. Et pour executer cedit coup aduancera le pied droit, & tirera vn estoc d'haut, sur l'espaule gauche du Preuost, tenant la garde de l'espée mediocrement haute, tenant les ongles de la main que tient l'espée en bas, & la main gauche sur le retin droit, comme est monstré cy dessus à sadite pourtraiture, cotté en chiffre, 99. Et pour executer cestedite troisieme prinse, faut à

L'ESPEE SEVLE.

vn mesme instant que ledit Lieutenant sans aduancer le pied gauche, prenne l'espée du Preuost deffendant, estendant fort le bras gauche, le passant par dessus le droit, tenant le dessus de la main en haut, donnant le tour par dessous le bras, ou coude, & presentant tout incontinent vn estoc au visage du Preuost, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture cotté en chiffre, 99.

Voila la fin de la troisieme prise pour ledit Lieutenant contre le Preuost.

Sensuit la deffence de ce susdit premier coup, pour faire & executer ladite troisieme prise pour le Preuost contre le Lieutenant.

ET pour ce faire, ledit Preuost aura ainsi fait vn desdits desgainements, gardes, & assituations, avec la desmarche susdite, & demoure sur le pied gauche, & voyant ledit Preuost, que ledit Lieutenant à vn mesme temps luy a tiré vn maindroit d'haut. ledit Preuost estant sur le pied gauche, la tiré arriere, & a croisé l'espée, par laquelle ledit Lieutenant luy a tiré vn maindroit, ou estoc d'haut, & la deffendu ledit Preuost par ce moyen, le rabatât du fort le foible, tenant la main que tient l'espée le dessus d'icelle main en bas, assituant la pointe droit le front dudit Lieutenant, tenant aussi la main gauche droit & sus sa cuisse droite: comme est môstré cy dessus à ladite pourtraiture, cotté en chiffre, 100.

La fin de la deffence & tuition de cedit coup, pour ce preparer à faire ceste dite troisieme prise, pour ledit Preuost deffendant.

TRAICTE DE

Troiesme prinse monstrée, & executée par ce Lieutenant,
 contre le Preuost, à celle fin que le Preuost luy en sache,
 & puisse faire autant à l'aduenir, & par consequent puis apres à quelques autres.



ET à vn instant sans bien peu d'interualle pour gagner le
 temps, ayant tiré ledit maindroit ou estoc: comme dit
 est, & môstré cy dessus aux autres pourtraitures, cotté en
 chiffre, non à ce Lieutenant: mais au susdits, 99, & au Preuost
 100, faut que cedit Lieutenant prenne l'espée du Preuost
 avec sa main gauche, tournant le dessus d'icelle main en
 bas & le creux en haut, la tenant plate, les doits estandus,
 l'apuyant le long du bras, par dessous le coude, haulsant
 bien

bien haut pour la luy faire quitter, & faire perdre du poin, comme il fait, presentât vn estoc au visaige dudit Preuost, & en ce faisant sera cōtraint de quitter l'espée, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Lieutenēt cotté en chiffre au derriere du col, 101.

La fin de ladite troiesme prinse pour ledit Lieutenant, contre le Preuost.

Sensuit ce que faut que le Preuost face, ledit Lieutenant luy monstrant comment il a fait.

ET pour ce faire, ledit Lieutenant ayant fait comme dit est en plusieurs lieux, cy dessus & discouru, qui est que ledit Preuost doit auoir fait, comme il a vne des gardes & des gainemens cy dessus, & est demouré sur le pied gauche & voyant ledit Preuost que ledit Lieutenant à aduacé vne des marches pour luy tirer vn main droit ou estoc d'hault, & que tout à vn coup, luy a prins l'espée dōt cedit Preuost a esté contraint de la quitter voyant que ledit Lieutenant luy presentoit vn estoc au visaige, parquoy ledit Preuost tient sa main gauche droit le retin gauche, preste pour rabattre & detourner d'icelle l'espée dudit Lieutenant qui est vn estoc ou doit estre au visaige, comme le tout est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit prochain Preuost cotté en chiffre au derriere du bonnet, 102.

Voilà la fin de la troiesme prinse faicte & executée par ledict Lieutenant & de ce qu'a peu faire ledict Preuost, estāt ainsi surprins par ledit Lieutenant, son maistre.

TRAICTE DE

Troisiesme prinse, monstrée cy dessus par ledit Lieutenant au
Preuost, & est icy executée par le Preuost, comme appert.



ET pour ce faire, le Lieutenant luy ayant tiré vn main-
droit, ou estoc d'hault aduançant le pied droit, ayant
fait comme est mōstré cy dessus en plusieurs coups, la des-
marche, garde & assituation, telle que luy à pleu, & incon-
tinent le Lieutenant ayant tiré ledit maindroit, ou estoc
d'hault, le Preuost a tellement deligenté qu'il a executé
cestedite prinse, dont ledit Lieutenant a esté contraint de
quitter l'espée. Et voyant que le Preuost luy vouloit tirer
vn estoc au ventre, ledit Lieutenant comme dit est, luy à
esté force de quitter son espée, & de la main gauche faisant

L'ESPÉE SEULE.

semblant de rabatre l'espée du Preuost : comme est mon-
stré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre, 103.

*Voyla la fin de la contreprinse qu'a fait ledit Preuost audit
Lieutenant, comme il appert.*

*Sensuit cy apres comment doit faire le Preuost, pour executer
ladite troisieme prinse contre ledit Lieutenant.*

ET pour ce faire, ledit Preuost estant sur la desmarche
du pied gauche, ledit Lieutenant tirera vn maindroit,
ou estoc d'hault, à sa liberté, sur l'espaule gauche dudit
Preuost, ou au tetin gauche : mais pour anuller quelque
coup qu'il puisse tirer, faut, & est besoin, que ledit Preuost
tire le pied gauche arriere, & croise de son espée, celle du-
dit Lieutenant, du fort le foible: & sus ce mesme pied droit
à vn mesme instât passera ledit Preuost, l'espée par dessous
l'espée dudit Lieutenant, & laissera tomber la pointe dessus
le bras dudit Lieutenant, & sans interualle prendra de sa
main gauche l'espée dudit Lieutenant, du plat de sa main
haussera en haut l'ayât passée par dessous le coude pour la
luy faire perdre de la main, luy presentant vn estoc à son
ventre: comme est monstré cy dessus à la pourtraiture du-
dit Preuost, cotté en chiffre au derriere du col, 105.

*Voyla la fin de la troisieme prinse pour ledit prochain Preuost
deffendeur contre ledit Lieutenant.*

*Cy apres sera monstrée la tenue, & garde, pour le Lieutenant &
Preuost, pour faire & executer la quatrieme & derniere prin-
se de ceste espée seule: il en ya d'autres: mais à l'autre impressiõ ne
sera rien obmis ne laissé.*

T R A I C T E D E
*Tenue & garde de la quatriesme, & derniere prinse, pour le
 Lieutenant assillant, contre le Preuost deffendant.*



ET pour biẽ traiter de ceste susdite garde & quatriesme prinse pour le Lieutenant, faut qu'il aye fait ainsi la desmarche, desgainement, & garde, que dessus, à vn desdits desgainements: Et à cestuy cy est besoing que ledit Lieutenant soit sur le pied gauche, en garde haute, tenant le dessus de la main que tient l'espée en haut, & les ongles en bas, assituant la pointe de l'espée droit la bouche du Preuost, tenant la main gauche sur son giron gauche, comme est môstré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre, 105.

La fin de la garde pour faire vn coup, pour executer ceste quatriesme prinse pour le Lieutenant.

LESPEE SEVLE.

Il sera cy apres monstré la garde & tenue, pour deffendre
un coup, qui sera un maindroit, ou estoc d'hault, ti-
ré par ledit Lieutenant, contre le Preuost, pour
faire la quatriesme prinse.

POUR ce faire, faut qu'il aye aussi fait vn desdits trois des-
gainements, & estant sur le pied gauche, se tiendra
ledit Preuost en garde moyène, qui est la plus superlati-
ue, tenant le dessus de la main que tient l'espée en haut,
assituât la pointe d'icelle droit le tetin gauche dudit Lieu-
tenant, & la main gauche droit son giron, comme est mô-
stré cy dessus en sa pourtraiture, cotté en chiffre, 106.

Voila la fin de la description, & tenue pour ledit Preuost.

T iij

TRAICTE DE
 Maindroit ou estoc d'haut, tiré par le Lieutenant, & deffendu
 par le Preuost, que faudra reiterer au Lieutenant, pour
 executer la quatriesme prinse contre le Preuost.



ET pour ce faire, faut que cedit prochain Lieutenēt estāt
 sur le pied gauche, en garde haute: comme est monstré
 cy dessus à son autre pourtraiture, cotté en chiffre, 105,
 voy en son lieu. Et pour executer ce coup, qui est vn
 maindroit, ou estoc d'hault, au chois dudit Lieutenant,
 aduancera le pied droit, & tirera vn roide estoc au visage
 du Preuost, tenant la garde de l'espée aussi haute que l'es-
 paille droite, & le dessus de la main que tiēt l'espée en bas,
 & la main gauche au deuant son menton, comme est mô-
 stré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 107.

La fin de cedit coup pour ledit Lieutenant assillant.

L'ESPEE SEVLE.

Moyen de soy deffendre, au Preuost de ce susdit maindroit, ou estoc d'hault, tiré par ledit Lieutenant, pour puis apres executer ladite quatriesme prinse.

ET pour ce faire, faut que ledit prochain Preuost estant sur le pied gauche, en garde moyenne, comme est montré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 106. Et pour la deffence de cedit maindroit, ou estoc d'hault, tiré par ledit Lieutenant, est besoin, & faut que cedit prochain Preuost tire le pied gauche arriere, & croise de son espée celle dudit Lieutenant, soit maindroit, ou estoc d'hault, du fort le foible, tout ainsi comme on a fait cy dessus à vne desdites opposites & suittes, & presenter vn estoc au visage dudit Lieutenant, tenant le dessus de la main que tient l'espée en bas, & les ongles en hault, & la main gauche droit son tetin, assituant la pointe de l'espée droit la bouche dudit Lieutenant: comme est montré & fait cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost, cotté en chiffre au derriere du col, 108.

Voyla comment ledit Preuost s'est bien gardé de ce susdit coup, tiré par ledit Lieutenant.

Cy apres sera montré ladite quatriesme, & derniere prinse, qui est fort subtile, pour faire quitter les armes à son aduersaire, qui sera moyennant vn maindroit, ou estoc d'hault, qu'on tirera, qui seruira d'espion: pour apporter ignoranee ou scauoir: car s'il est ignorant, & mal adroit, facilement se pourra faire, & s'il est adroit faut faire vne fainte: cōme se verra cy apres en son lieu à la declaration du Lieutenant, qui la fera pour la monstrer au Preuost.

TRAICTE DE
 Quatriesme prinse monstrée par le Lieutenant, assillant, au
 Preuost deffendant, comme voicy clairement monstré,
 cy dessous par escrit déclaré.



ET pour ce faire, le Lieutenant estant sur le pied gauche, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture, à la tenue & garde susdite cotté en chiffre, 105, a aduancé le pied droit, & a tiré vn maindroit ou estoc d'haut pour espion, sur le costé gauche du Preuost, comme est dit & monstré cy dessus à la pourtraiture du Lieutenant cotté en chiffre 107, & voyant ce Lieutenant que le Preuost s'est deffendu de ce maindroit ou estoc d'haut, a cedit prochain Lieutenant pour faire ceste prinse desrobé son espée, d'vn maindroit

droit par dessous l'espée du Preuost, & luy a laissé tomber ce Lieutenant son espée dessus le bras du Preuost, tournât les ongles de la main que tient l'espée en haut, & avec la main gauche prèd l'espée du Preuost, auprès de la pointe, ce fait, ce Lieutenant parle au Preuost & luy dit, escoute si ie vouldois baisser & peser ma main gauche en bas tu serois contraint de quitter ton espée, comme tu me pourras faire, & de fait le feras, cōme se verra cy apres, moyēnāt que tu face cōme est mōstré cy dessus à ladite prochaine pourtraiture & figure dudit Lieutenant, cotté en chiffre, 109.

Voila la fin de ladite quatriesme & dernière prinse pour ledit Lieutenant demonstrateur contre le Preuost deffendeur.

Sen fait ce qu'a peu faire ledit Preuost, ne scachant aucune contreprinse: car à toute prinse il y a vne contreprinse, ce qu'il n'a fait cy dessus, mais cy apres il le fera moyennant l'intelligence que luy a donné ledit Lieutenant

ET pour ce faire, ledit prochain Preuost estāt sur le pied gauche, en garde moyenne, cōme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 106, a ledit Preuost pour apprendre à faire ceste susdite prinse, tiré le pied gauche arriere & demouré sur le pied droit, & a croisé le maindroit ou estoc d'hault, que luy a tiré ledit Lieutenant, mais ledit Lieutenant l'ayant circonuenu par vn maindroit de robe, pour paruenir à sadite prinse, a ledit Lieutenant rendu ledit Preuost à l'extremité de quitter son espée, & s'il eust voulu, il la luy eust fait perdre de la main: mais la luy a encores laissée, toutefois ledit Preuost a fait comme il a peu estant circonuenu: comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 110.

La fin de ce qu'a peu faire ledit Preuost contre ledit Lieutenant son instructeur.

TRAICTE DE

Quatriesme & derniere prinse, executée par le Preuost deffendeur contre le Lieutenant son demonstrateur, comme icy appert par ces pourtraitures, luy monstrant ce que luy a fait cy dessus.



ET pour ce faire, faut que ce Lieutenant soit sur le pied gauche, comme dessus est dit, & aduançât le pied droit tirera vn maindroit ou estoc d'hault, à son chois, comme est monstré cy dessus à dautres pourtraitures du mesme Lieutenant cotté en chiffre, 107, & ayant ce Lieutenant prochain tiré vn desdits coups, ce Preuost luy a fait de mesme que dessus, ledit Lieutenant luy a fait cōme appert à sa pourtraiture cotté en chiffre, 109, mais à ceste prinse

icy, ledit Lieutenēt a esté contraint de quitter son espée & de sa main gauche veut rabatre l'espée du Preuost, lequel luy veut tirer vn estoc, comme appert à la pourtraiture cy dessus cotté en chiffre au derriere du col, *iii.*

La fin de ce qu'a fait cedit Lieutenent ayant monstré au Preuost comment faut qu'il face ceste prinse

Sensuit l'execution de ceste quatriesme & derniere prinse de cestedite espée seule pour le Preuost contre ledit Lieutenent sondit demonstrateur.

ET pour ce faire, faut que ledit prochain Preuost, soit sur le pied gauche, & quant il verra que ledit Lieutenēt ou autre assaillant, tirera vn maindroit ou estoc d'haut, aduançant le pied droit, ledit Preuost tirera son pied gauche arriere, & à vn mesme temps, desrobera son espée, par dessous la garde de l'espée dudit Lieutenent, & avec vn bien peu d'interualle, laissera tōber la pointe de l'espée sur celle dudit Lieutenent, & incontinent prendra ledit Preuost la pointe de l'espée dudit Lieutenēt avec sa main gauche, & la passera & baissera en bas, & ainsi sera contraint ledit Lieutenent de quitter ladite espée, comme est monstré cy dessus a la pourtraiture dudit Preuost cotté en chiffre *ii.*

Voici la fin de cestedite quatriesme & derniere prinse de ladite espée seule, tant par ledit Lieutenent assaillant que pour ledit Preuost deffendant.

Cy apres seront mōstrez quelques bons & subtils coups particuliers extraits des susdits coups de ladite espée seule que i'appelle les subtilitez qui se peuuēt faire & sont, tant en assaillant qu'en deffendāt.

TRAICTE DE

Garde & tenue, pour faire & executer les subtilitez de ceste
espée seule, tant pour le Lieutenant assillant, que pour
le Preuost deffendant.



ET pour ce faire, faut que ce Lieutenant demonstrateur,
ayant fait vn desdits desgainements, desmarche, gar-
de, assituation, il sera sur le pied gauche, en garde haute,
tenant la main de l'espée aussi haute que l'espaulle droite,
& le dessus d'icelle en haut, & les ongles en bas, assituant
la pointe de l'espée au visage du Preuost, & la main gau-
che dessous son bras de l'espée, comme est mōstré cy des-
sus à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere de son
bonnet, 113.

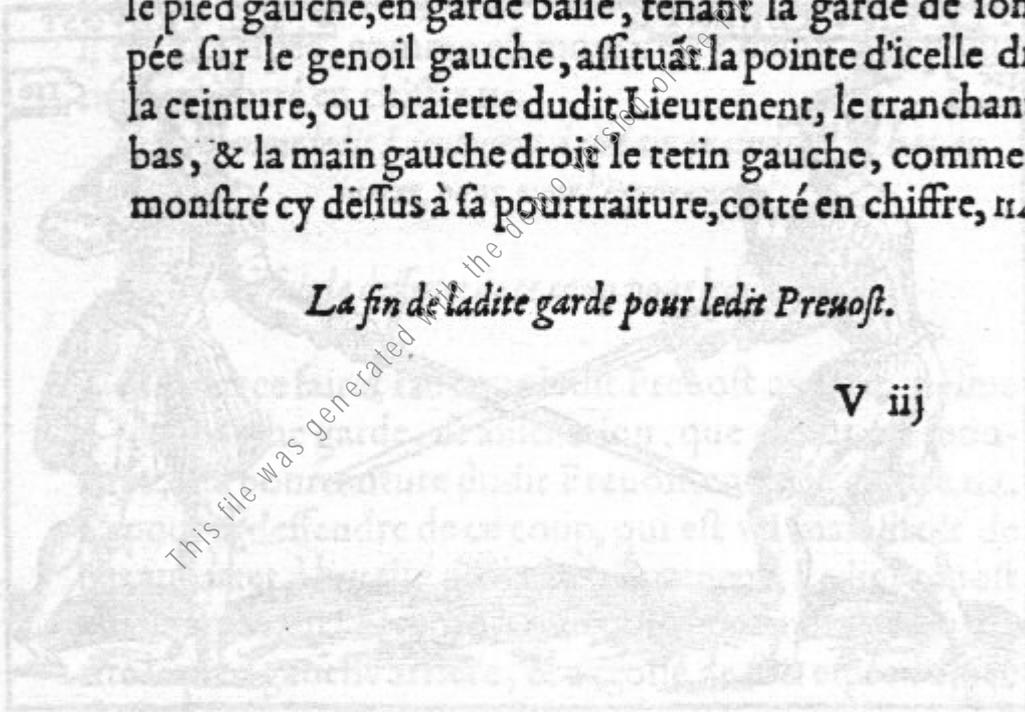
La fin de la tenue & garde pour ledit Lieutenant assillant.

Sensuit la definition, garde & tenue pour ledit Preuost.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost face vn desdits desgainements, tel qu'il luy plaira, & se tienne sur le pied gauche, en garde basse, tenant la garde de son espee sur le genoil gauche, assituat la pointe d'icelle droit la ceinture, ou braiette dudit Lieutenant, le tranchant en bas, & la main gauche droit le retin gauche, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 114.

La fin de ladite garde pour ledit Preuost.

V iij



TRAICTE DE
Premier coup, qui est vn maindroit de bas, tiré par le Lieutenent, qui sert d'espion, pour rapporter ignorance ou scauoir, contre le Preuost.



ET pour ce faire, ledit Lieutenant estant sur le pied gauche en garde haute : comme est monstré cy dessus à sa dite garde, & tenue desdites subtilitez cotté en chiffre, 113. Et pour faire, & bien executer ceste dite subtilité pour le Lieutenant demonstrateur, aduancera ledit Lieutenant le pied droit, & tirera vn maindroit de bas au iarret, qui seruira d'espion, pour rapporter ignorāce ou scauoir de celuy contre qui tel coup sera tiré, car s'il est ignorant, croisera espée contre espée: & s'il est scauant il tirera vn maindroit

L'ESPEE SEVLE.

80

sur le bras de l'espée, mais il est bon à veoir que ce Preuost est ignorant, attendu qu'il croise de son espée celle dudit Lieutenant: monstrera au Preuost la faute qu'il a fait, attendu qu'au lieu qu'il a rabbatu de l'espée, deuoit tirer vn maindroit sur le bras, cōme il fera cy après: mais à ce coup il croise l'espée, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre 115.

Voicy comme ledit Lieutenant à tiré un maindroit de bas, au iarret, pour voir l'ignorance.

Sensuit la deffence de ce coup pour ledit Preuost.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost aye fait mesme desmarche garde, & assituation, que dessus est monstrée, à la pourtraiture dudit Preuost, cotté en chiffre. 114. Et pour se deffendre de ce coup, qui est vn maindroit de bas au iarret, à luy tiré par ledit Lieutenant, Ledit Preuost estant ignorant: comme beaucoup de demonstrateurs, a tiré le pied gauche arriere, & a croisé de son espée l'espée dudit Lieutenant, qui n'est à presumer ignorance, mais l'estre tout à fait, attendu qu'il a laissé le propre, & prèd l'impropre, qui est dit & monstré cy dessus à sadite pourtraiture, cotté en chiffre au derriere dudit Preuost. 116.

Voyla comment ledit Preuost se deffent de ce premier coup, tiré par ledit Lieutenant: mais il s'en deffend, comme il l'entend, & comme le monstrent plusieurs, suivant la nature humaine: car elle en fait autant sans auoir iamais aprins aucun art.

TRAICTE DE
*Garde & tenue pour le Lieutenant & Preuost, pour monstrer
 par ce Lieutenant au Preuost, comment il faut qu'il face
 desormais, & non comme il a fait au precedent coup.*



ET pour ce faire, faut aussi que cedit Lieutenant aye fait vn desdits trois desgainements, lequel luy aura pleu, & ce fait ledit Lieutenant est demouré sur le pied gauche, en garde moyenne, assituant la pointe de son espée droit le tetin gauche, tenant le dessus de la main que tiét icelle en haut, & la main gauche dessous le bras de l'espée, comme est mōstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 117.

La fin de la garde dudit Lieutenant, pour faire & executer la-dite subtilité, suivant l'ignorance qu'à veu ledit Lieutenant audit Preuost, cotté en chiffre, 115, & 116.

Senfuit

L'ESPEE SEVLE.

81

*Sensuit l'escript pour scauoir faire la tenue & garde, dudit
Preuost pour executer ladite subtilité, par ledit Lieu-
tenant, la monstrant au Preuost, comme se verra
cy apres au prochain coup.*

ET pour ce faire, faut que ledit prochain Preuost aye fait
aussi la desmarche qu'a fait cy dessus ledit prochain
Lieutenant, son demonstrateur, & vn desdits desgaine-
mens, & soit demouré sur le pied gauche, en garde haute,
tenant aussi la garde de l'espee, & le dessus de la main que
tient icelle, en haut, assituant la pointe droit la face, tenant
sa main gauche, droit son tetin, cōme est mōstré cy dessus
à la pourtraiture dudit Preuost, cotté en chiffre, 118.

Voilà la fin, garde, & tenue, pour ledit Preuost.

X

TRAICTE DE
Premier coup de ladite subtilité, qui est sur le premier coup
de ladite espée seule, icy monstrée par ce Lieutenant &
executée par ce Preuost.



CE present Lieutenant, pour bien faire & montrer au
Preuost cedit maindroit, premier coup de l'ordre de la-
dite espée seule, & de cestedite subtilité, faut, estant sur le
pied gauche, qu'il aduance le pied droit, & tire vn main-
droit de bas au iarret du Preuost, tenant sa main gauche
droit le visaige, comme est monstré cy dessus, à sa pourtrai-
ture cotté en chiffre, 119.

La fin de ce premier coup qui est vn maindroit de bas, tiré
par cedit prochain Lieutenant, & deffendu par le
Preuost, & executé par iceluy, la ou il faut.

*Sensuit tout ce que faut que face cedit Preuost pour soy def-
fendre & offencer, à vn mesme temps, de cedit
maindroit debas au iarrer, tiré par ledit Lieu-
tenant contre cedit Preuost.*

ET pour ce faire, le Preuost est en garde haute, comme est monstré cy dessus à sadite autre pourtraiture, cotté en chiffre, 118, a maintenant cedit Preuost ayant veu, que ledit Lieutenant luy auoit tiré vn maindroit, de bas au iarrer gauche, ledit Preuost a ce coup cōgnoissant qu'il auoit mal fait de rabattre de l'espée, & que la seulle desmarche suffisoit à le garantir de ce maindroit, & à ce coup cedit Preuost en tirant le pied gauche artiere, à vn mesme temps deffendu, cedit maindroit venant de sadite garde haute, sur le bras de l'espée du Lieutenant, & presente encores vn estoc, à la braye dudit Lieutenant, tenât la garde de l'espée assez haute & les ongles d'icelle main en haut & sa main gauche droit le tetin gauche, comme est monstré cy dessus à sadite pourtraiture, cotté en chiffre, 120.

*La fin de ceste subtilité pour ledit Preuost & de tout ce qui a
fallu qu'il aye fait, suiuan l'instruction dudit auteur
& de sondit Lieutenant.*

TRAICTE DE

Garde & tenue basse, pour executer & faire le second coup
desdites subtilitez, qui est un renuers de bas, estant sur le
pied droit, lequel seruira d'espion, pour rapporter
ignorance ou scauoir, tant pour le Lieutenant
assaillant, que pour le Preuost deffendant.



POUR bien & adextremement executer ceste dite seconde
subtilité pour cedit Lieutenant, faut qu'il aye fait vn des-
dits desgainemens, & pour tirer ce second coup faut que
ledit Lieutenant soit sur le pied droit, en garde basse, le tré-
chant de l'espee en bas, et la garde de l'espee sur son giron
droit, assituât la pointe de l'espee droit la cuisse droite du

L'ESPEE SEVLE.

83

Preuost, tenant sa main gauche droit sa brayette, comme est môstre cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 121.

*La fin de la declaration de la garde pour
ledit Lieutenant.*

*Sensuit la garde & tenue pour ledit Preuost,
& declaration d'icelle.*

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost aye fait mesme desmarche & desgainement, & presque garde, & qu'il se tienne, & soit sur le pied droit, tenant la garde de l'espée sur sa cuisse droite, assituant la pointe de l'espée droit la braye dudit Lieutenant, ou à peu pres, tenant le trenchâr de l'espée en bas, & sa main gauche la tient aupres de sa ceinture, la pointe des doids aupres de la braye : comme est môstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 122.

La fin & tenue pour ledit Preuost.

X iiij

TRAICTÉ DE
*Le second coup, qui est un reuers de bras, qui servira d'espion,
 pour mieux faire & executer la seconde subtilité, pour le
 Lieutenant, contre le Preuost.*



ET pour ce faire, faut que ce Lieutenant soit sur le pied droit, en garde basse: comme est cotté cy dessus aux autres pourtraictures, & cotté à celle dudit Lieutenant en chiffre 121. Et estant sur icelle desmarche, & garde, face semblant de tirer vn estoc au visage du Preuost, & à vn mesme instant aduancera le pied gauche, & tirer, vn arriremain au iarret droit du Preuost, tenât la garde de l'espée vn peu haute, & tenir la main gauche au desous le bras de l'espée:

comme est monstré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre au derriere de son bonnet, 123.

La fin de ce coup, qui est un renuers de bas, qui sert d'espion pour ledit Lieutenant, pour rapporter ignorance, comme il fait, & non scauoir.

Sensuit ce que fait ledit Preuost, pour la deffence de cedit renuers de bas, tiré par ledit Lieutenant.

ET pour ce faire, le Preuost estant aussi sur le pied droit en garde basse, comme est monstré à sadite pourtraiture cotté en chiffre, 122, & à ce coup ledit Lieutenant ayāt aduancé le pied gauche, pour tirer vn arrieremain de bas au iaret du Preuost, lequel se voyant chargé d'iceluy, a tiré ledit Preuost, le pied droit arriere, & a croisé de son espée celle dudit Lieutenant, comme ignorant, & comme font encores pour le iourd'huy aucuns ignorās demōstrateurs, mais les adroits & doctes ne le font plus au moins doibuent faire, car il faut gaigner le temps en toutes choses, & principalement en cest art des armes, comme sera mōstré cy apres, & tiēt cedit Preuost sa main gauche droit sa poiçtrine, comme est monstré à sadite pourtraiture cotté en chiffre, 124.

La fin du coup faux, qu'a fait ledit prochain Preuost : car il a laisse le propre, & prins l'impropre.

TRAICTE DE
*Second coup qui est un renuers sur le bras du Preuost tiré &
 executé par ce prochain Lieutenant contre le Preuost,
 monstrant que luy en pouuoit faire autant, & non
 rabattre de l'espee, comme il a fait cy dessus
 aux prochaines pourtraitures.*



ET pout ce faire, cedit Lieutenant estant sur le pied droit
 en garde basse, comme est dit & mōstré cy dessus cotté
 en chiffre, 121. Et estant ledit Lieutenant sur ledit pied droit
 fera semblāt de tirer vn estoc au visaige dudit Preuost &
 aduançant le pied gauche fera semblāt de tirer vn ariere-
 main au iarret, le Preuost le vouldra rabattre comme il a
 fait espee cōtre espee, ce Lieutenant voyant ce, remontera
 son

L'ESPÉE SEVLE.

son espée, & tirera vn arriemain sur le coude du bras de son espée, tenant sa main gauche au dessous le bras de son espée, cōme est mōstré cy dessus à sadite pourtraiture au derriere de son bonnet, cotté en chiffre, 125.

La fin de ce renuers executé, & monstré par ledit Lieutenant au Preuost.

Sensuit ce qu'a fait ledit Preuost.

Ledit Preuost estant sur le pied droit, en garde basse, cōme est cotté à sadite pourtraiture en chiffre, 122, deuoit ledit Preuost en tirant son pied droit arriere, tirer vn renuers sur le bras dudit Lieutenant, & non croiser de son espée celle dudit Lieutenant, comme il a fait retournât rabbarre cōme au susdit coup: qui est la cause que ledit Lieutenant luy a tiré vn renuers sur son coude, au bras que tient son espée, & tiét cedit Preuost sa main gauche droit son terin gauche, cōme est mōstré cy dessus à sadite pourtraiture cotté en chiffre, au derriere de son col. 126.

La fin de ce qu'a fait ledit Preuost contre ledit Lieutenant, pour la deffence de cestedite seconde subtilité.

Sensuit vn autre fort bon & subtil coup, laissant le renuers sur ledit bras, & venant d'un estoc au ventre, croisant du fort le foible, l'espée dudit Preuost: comme est monstré icy par l'auteur au Preuost & par consequent le Preuost l'apprendra dudit Lieutenant.

TRAICTE DE
Autre fort bon, & subtil coup pour le Lieutenant contre le
Preuost, laissant ledit arriemain sur le cosde
& tirer vn estoc au ventre, comme
est monstré icy.



Pour bien faire & executer cedit coup en estoc, qui est
 vn coup subtil, & fort bon, est besoin, & faut que cedit
 Lieutenant soit sur le pied droit, & y estant aduancera le
 pied gauche, & fera semblant de tirer vn arriemain de
 bas au iarret du Preuost, le Preuost le pēsera rabattre, alors
 le Lieutenant aduancera le pied gauche & au lieu de tirer

L'ESPÉE SEULE.

86

sur le bras, comme il a fait au coup precedent, croisera du fort de son espée au milieu de l'espée du Preuost, & luy presentera vn estoc au ventre, & tiendra sa main gauche au dessous le coude du bras de son espée, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du pennache de son chapeau, 127.

Voila ce que doit faire ledit Lieutenant pour bien executer & monstrer cedit coup en facon d'estoc au Preuost.

Sensuit ce que doit faire le Preuost pour le dernier coup de ceste espée seule.

ET ledit prochain & dernier Preuost, de tout cedit traité, estant sur le pied droit, a veu que le Lieutenant luy vouloit tirer vn arriemain de bas au iarrer, ledit Preuost a tiré le pied droit arriere, & pensant tirer vn arriemain sur le bras de l'espée dudit Lieutenant, comme luy auoit esté monstré par luy cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost, auquel est cotté en chiffre, 125, & icy le Preuost s'est trouué frustré de ladite execution de sondit renuers, qu'il pensoit bien faire attendu que ledit Lieutenant luy a rabatu, du fort le foible, & luy a présenté vn estoc, mais cecy à esté fait par ledit Lieutenant montrant au Preuost qu'il peut faire les deux susdits coups renuers estoc susdits, & tient cedit dernier Preuost sa main gauche droit le tetin pour rabbattre l'espée dudit Lieutenant, attendu que la luy a croisée du fort le foible, & ne la peut deffendre qu'il ne

tire vn estoc, si ce n'est de la dite main gauche, comme est
monstré cy dessus à la pourtraiture cotté en chiffre auprès
du pennache de son bonnet, 128.

*Voicy la fin & deffence de cedit coup pour ce dernier Preuost,
contre ledit Lieutenant, & de tous les autres contenuz
en ce traité de ceste espée seule, comme dit est,
mere de toutes armes.*

*Fait & composé par Henry de Saint Didier, Escuyer,
Gentilhomme Prouencal.*

**Sensuit cy apres vn traité composé par l'Auteur, qui
est de la paulme avec les armes, avec les points
& raisons cy apres declarez.**



Sensuit vn traité sur l'exercice, & certains points requis de sca-
 uoir au ieu de la paulme, pour tous ceux qui l'aiment, composé
 par ledit Auteur, attēdu que y est requis mesme desmarche, &
 scauoir, mesmes coups que ausdites armes, comme ce verra par
 iceluy traité, & la fait ledit Auteur à cause de ladite affinité
 & sympathie qu'ils ont ensemble, ioint pour bailler aduertisse-
 ment, & instruction aux indoctes, & qui n'entendent les ter-
 mes de cedit exercice, & non pour les doctes & adroits.



Ledit auteur ayant cōsideré, que la paulme,
 & les armes, sont cousins germains bien
 proches, comme à esté dit cy dessus, & qui
 scaura bien iouer a ladite paulme facile-
 ment auroit aprins à tirer coups d'espée,
 & à l'opposite, mais l'vn vaut mieux que l'autre, qui sont
 les armes, car elles conseruent la fanté & honneur de ceux
 qui ont peur de la perdre. Quelqu'vn pourroit dire, pour-
 quoy lesdites armes, & ceste paulme sont cousins ger-
 mains? l'Auteur respōd à cela, & dit, que de mesmes coups
 que on tire ausdites armes pour vaincre son ennemy au
 tēps de paix ou de guerre, d'autant aussi de mesmes coups
 on peult vaincre sa partie aduerse quant il veut faire quel-
 que partie pour luy gagner son argent, ou quelque ban-
 quet, qui sont.

A D V E R T I S S E M E N T

- 1 Maindroit
- 2 Renuers
- 3 Estoc

Bien est vray, qu'il faut oster vn desdits coups, qui est l'estoc, & n'en demeurera que deux qui sont.

- 1 Maindroit
- 2 Renuers

La raison pourquoy i'oste ledit estoc est, attendu que la raquette, n'a point de pointe, & par ainsi on n'en scauroit faire vn estoc.

Bien est vray, que quelques fois, on fait quelque coup, & rabat on de la raquette, quand l'eteuf vient droit le visage ou plus haut, qui est qu'on detourne l'eteuf, & on le rabat de la raquette quand il vient d'hault, ou au visage la tenāt droite, & non penchante ne du costé droit, ne du costé gauche, & pourtant à cedit ieu de paulme il ny a que lesdits deux susdits coups, maindroit & renuers : mais il les faut multiplier proprement en 4. lieux, d'hault & de bas, cōme par exemple, maindroit de bas, & maindroit d'haut renuers de bas, & renuers d'hault, & par ainsi les faut bien dextrement & avec grace les sçauoir tirer car ils se tirent tout ainsi que font ausdites armes. Et les sachant biē adextrement tirer fault bien obseruer le dire de nos ancestres, bōs ioueurs de paulme, (qui dient,) qui par le bōd delaisse la vollée, iamais bon ioueur estimé ne sera, c'est à dire qui fault prendre icy vn bō aduertissemens, qui est que quant on peut prédre la volée, iamais ne faut s'attédre au bond. La raison par ce qu'à vn bond, il peut interuenir plusieurs

accidens, & à la volee, iamais, si on est si bien exercé, & qui soit seur.

L'accident que peut aduenir à ladite volee, c'est de rabatre du bois de la raquette, mais cela n'est accidēt, ains c'est vne faute commise par celuy qui donne du bois, & non du dedans de la raquette à l'esteuf.

A ceste cause ie veux aduertir ceux qui ne sont encores seurs du bond, qui s'exercēt à ladite volee, car elle ne faut iamais mais se sont ceux qui la faillent, & si on la faut, on a encores recours audit bond, & pourtāt qui peut, faut toujours prendre ladite volee, & non ledit bond.

Cy apres seront declarez les poinctz qui sont fort necessaires en cedit ieu, & exercice de la paulme, qui faut bien obseruer.

Le premier est requis à vn qui veut assaillir vn autre, & faire partie de consequence, de prendre des soulliers avec des mulles plombées, ou bien pesantes, & les porter deux ou trois heures, auant que commencer la partie, ce temps passé, tel vient à laisser celdites mulles pesantes & se contente de ses soulliers, ou il se fait bailler des chaussons legers, qui soyent biē à son point, & en ce faisant, tel ou tels se trouueront plus dispos & adextres que ceux que ne le feront, l'experience est la maistraille de tous arts.

Le secōd est requis en se ieu de demander le premier des raquettes & choisir la meilleure & qui soit legere & bien à la main: car tout ainsi que ausdites armes, est requis vne espée legere, & vne dague pesante, aussi à la paulme faut auoir vne raquette legere & l'esteuf pesant, pesant (inquā)

ADVERTISSEMENT

ne trop, ne trop peu, car toute chose ou il ya trop, ou trop peu ne vault rien.

Le troisieme point est requis, & fault bié regarder que quant on sera dedans le ieu de paulme d'auoir vne autre raquette que celle dequoy on se veult aider, & dire à la partie aduerse, iettōs la raquette, pour voir qui sera dedās ou dehors, & alors dira iettez la vostre, fil re dōne liberté iette la meschāte & nō la bonne, & pour cause que sera cy apres declarée, & fil veult ietter la siēne laisse la luy ietter car la iettant les cordes s'afoblissent, s'afoblissant elle se gaste, attendu que les cordes se destendent, & par ainsi elle ne pourra seruir cy bien quelle eut fait auparauant, on pourroit dire, on en demandera vn autre, responce, à ce possible n'en pourra trouuer si bien à la main que celle qu'au oit trouuē auparauant que n'a voulu contregarder, car bien fouuēt vne raquette est le gain de la partie, comme vne bonne espée est aussi le gain que on vaincra son ennemy.

Item le quatriesme, ayant bié obseruē tout ce que dit est, reste à scauoir sur quelle desmarche, il se faut tenir pour bié executer ledit art de ladite paulme, & pour bien seruir l'eteuf sur le toit, & dōner mauuais ieu le plus qu'ō pourra tout le lōg du ieu. Je dis que pour bié pratiquer tous les dits coups, estās multipliez & pour bié seruir, il se faut tenir sur le pied gauche pour la premiere fois, & presque tousiours en faisant la pirouette sur icelluy: cherchant l'eteuf du costé qu'il ira. Quelqu'vn pourroit dire ie ne scay pa: ou ira l'eteuf, & n'en puis iuger. Fault cōsiderer qu'aucuns quand ils iugēt de l'eteuf ou il sera tiré par leur partie aduerse,

DV IEV DE PAULME.

aduerse, le regardât à la veue, & par la iugent ou il le veult rirer, cela est fort bon. Mais i'en dōneray vn qui sera meilleur, & la raison apparēte. Ce iugement susdit est souuent deceptif: car par la veue, on ne peut iuger seuremēt ce que l'interieur veult faire & executer, qui est de conduire & ietter l'esteuf. Je dy que pour bien iuger de l'esteuf, ou partie aduerse, le pourra ietter, ne le fault regarder à sa veue car il te decepura par icelle: mais bien regarde l'esteuf que au as serui, & ne le pers iamais de veue: car ledit esteuf, qui est l'exterieur est conduit & mené sans fallace par l'interieur, & volonté de ta partie aduerse, & pourtant estant bien seur de ta main, sans faulte vaincras ta partie aduerse aisément, & non regardant la veue, car la regardât tu penseras qu'il te iette l'esteuf à l'opposite de son regard, & son interieur sera tout autrement, & pourtant voila, regardât la veue de ta dite partie aduerse, tu pourras estre deceu, & regardant l'esteuf ne le seras iamais. Et c'est largument que i'ay dit ausdites armes, qui fault regarder la pointe de l'espée, & non la veue de l'homme.

*Je ne mets cesdites raisons pour ceux qui les entendent, mais
au contraire pour ceux qui ne les entendent.*

J'ay biē voulu parler de la paulme par ce que le braue qui est vn des bons ioueurs en icelle m'est venu voir deux ou trois fois seulement, & ayant bien aprins deux ou trois coups, il a augmenté son adresse presque de quinze, & tire

ledit braue vn auantmain & arrieremain de fort bonne
grace, & par ainsi la paulme & lescrites armes, comme dit
est, ont vne grand affinité.

F I N.

Amy Lecteur.

Qui d'entre vous acheptera de ces liures, & n'y trouuera
le nom surnom & paraffe de l'Aucteur escrit de sa main,
tels liures ne seront vendus par la volôté d'iceluy, à ceste
cause, il vous prie les luy faire apporter en sa maison, & il
vous rendra l'argent qu'ils vous auront cousté, luy disant
qui vous les aura vendus, & si vous en donnera autât, que
luy en apporterez, qui ne vous cousteront rien, & outre
vous monstrea ledit auteur & declarera le contenu d'i-
celuy, qui ne vous coustera rien pour auoir recours par
iustice à l'encontre de ceux qui tels liures auront vendus
& luy ferez plaisir. *In Sainte Dny de D. J. J.*



AMY LECTEUR.

L'AUTEUR cognoissant que les armes, & les loix, sont deux vertus plus requises, à faire acquérir l'amitié des Roys, Princes & Seigneurs, mesmes des Dames. A ceste cause ledit Auteur a mieux aymé choisir & suiure l'art & pratique d'icelles, que desdites loix: non que du tout il les aye abandonnées: mais en icelles s'est exercé l'espace de trente ans, & apres ses longs iours, Dieu luy a fait la grace qu'il a dedié, & de fait présenté cedit traité, estant à un des plus grands Monarques Chrestiens, qui soit sous le ciel: Et par son commandement ay tiré avec son Altesse ausdites armes, & avec Monseigneur le Duc de Guise, & autres de sa court, dont l'Auteur en a loüé & loüe Dieu, qui luy a fait ce bien qu'il a eu cest heur & faueur de sadite Maiesté. A ceste cause a derechef prins courage & hardiesse, apres le priuilege par ledit Sieur à luy donné, de le faire imprimer, & mettre en lumiere pour le soulagement, & contentement de sa noblesse, & bien public. Il en pourra auoir quelques uns qui pourront calomnier contre ledit Auteur, pour raison dudit traité, & autres petits discours, & aduertissemēt qu'a fait sur l'exercice & ieu de la paulme: Ledit Auteur n'a traité de ce que dit est, pour ceux qui sont adroits, & experimentez, & qui entendent les vrais termes, qui sont requis ausdits deux exercices: mais bien pour ceux qui ne les entendent, c'est à dire des armes & de la paulme:

A ceste cause l'Auteur prie les Lecteurs, ne le vouloir prendre que en bonne part, & l'excuser. Et ne regarder au langage, ne à la lettre & escorce d'icelle: ains au tēps que y peult consister, car tel y contredira, & y voudra calomnier qu'il n'en à scē & n'en scauroit faire aultant, & ayant veu & oy parler ledit Auteur qui vous pourra discourir par raisons, & monstrier par effait le contenu dudit traité, dont les faits contredisans (si aucuns s'en treuuent) se pourront trouuer cōtens, les saiges & aresetz en paroles & en faits ne le ferōt, ains s'adresseront à l'Auteur qui les pourra rendre cōtens par la raison de son dire.



Cedit traité a esté acheué d'imprimer
le 4. de Iuing, 1573.